

RAPPORT
DU
CONSEIL MONDIAL
DE L'ALIMENTATION
sur les travaux de sa septième session

25-29 mai 1981

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/36/19)



NATIONS UNIES

New York, 1981

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

9 septembre 1981

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Sigles		v
PREMIERE PARTIE		
<u>Questions portées à l'attention</u> <u>de l'Assemblée générale</u>		
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA SEPTIEME SESSION MINISTERIELLE		2
DEUXIEME PARTIE		
<u>Débats du Conseil</u>		
<u>Chapitres</u>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 14	14
A. Ouverture de la session	1 - 8	14
B. Membres du Conseil	9	16
C. Participation	10 - 11	16
D. Bureau	12	18
E. Ordre du jour	13	18
F. Documentation	14	18
II. L'ALIMENTATION DANS LE CONTEXTE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT : MESURES POUR ACCELERER LA MISE EN OEUVRE	15 - 116	19
A. Domaines d'action nationale critiques	27 - 55	21
B. Commerce international et sécurité alimentaire mondiale	56 - 89	26
C. Possibilités de coopération économique entre pays en développement	90 - 98	36
D. Mobilisation en vue d'un effort accéléré	99 - 116	37

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. ROLE DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION ET PROJETS DE TRAVAUX FUTURS	117 - 148	41
A. Rôle du Conseil mondial de l'alimentation .	117 - 129	41
B. Contribution apportée par les réunions préparatoires	130 - 133	43
C. Programme de travail futur	134 - 146	44
D. Date et lieu des prochaines sessions	147 - 148	46
IV. RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	149 - 151	47
A. Organisation des travaux	149 - 150	47
B. Positions et observations relatives aux conclusions et recommandations	151	47

ANNEXES

I. Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de la République socialiste fédérative de Yougoslavie	49
II. Liste des documents soumis au Conseil à sa septième session ministérielle	50

SIGLES

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
CAA	Convention relative à l'aide alimentaire
CAC	Comité administratif de coordination
CEE	Communauté économique européenne
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CISS	Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CMRADR	Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
IDA	Association internationale de développement
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ISNAR	Service international d'aide à la recherche agricole nationale
OIT	Organisation internationale du travail
ONUIND	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAIU	Réserve alimentaire internationale d'urgence
SELA	Sistema económico latinoamericano

PREMIERE PARTIE

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MONDIAL
DE L'ALIMENTATION A SA SEPTIEME SESSION MINISTERIELLE

1. Le Conseil mondial de l'alimentation de l'Organisation des Nations Unies s'est réuni en session ministérielle du 25 au 29 mai 1981 à Novi Sad (Yougoslavie). Le Conseil a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie pour l'admirable solidarité dont il a fait preuve envers le Conseil en se faisant l'hôte de sa session et pour sa généreuse hospitalité. Il a élu à l'unanimité comme président, M. Francisco Merino Rábago, secrétaire d'Etat mexicain à l'agriculture et aux ressources en eau.
2. Le Conseil a passé en revue les perspectives alimentaires mondiales dans le contexte de la Déclaration universelle sur l'éradication de la faim et de la malnutrition, adoptée en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation 1/ et à la lumière de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par l'Assemblée générale en annexe à sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980, et il a énoncé des priorités précises et énuméré des mesures nationales et internationales détaillées en vue d'atteindre effectivement les objectifs de la Stratégie internationale du développement.
3. Pour des millions de personnes des pays en développement, la situation alimentaire reste toutefois extrêmement précaire malgré des hausses sensibles de la production et l'amélioration de la distribution dans certains pays l'année dernière. En dépit de certains progrès, parmi lesquels on peut citer l'introduction récente du financement des importations alimentaires dans les possibilités offertes par le Fonds monétaire international, des mesures entièrement satisfaisantes et cohérentes pour la sécurité alimentaire mondiale restent encore à adopter. La production mondiale de céréales a diminué depuis 1978/79 et, d'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les stocks mondiaux de céréales sont, en pourcentage de la consommation, au niveau le plus bas depuis 1975/76. Si certains pays en développement ont réalisé des accroissements de production notables, d'autres, dont quelques pays parmi les moins avancés et les plus gravement touchés, ont connu une baisse de la production alimentaire par habitant. L'environnement économique extérieur est devenu de plus en plus difficile. Les coûts accrus de l'énergie des engrais et d'autres fournitures agricoles essentielles ainsi que les taux d'intérêt élevés, entre autres facteurs, ont sérieusement entravé les efforts visant à accélérer la production alimentaire.
4. Le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition chroniques dans les pays du monde à faible revenu augmente constamment, tant en raison de l'insuffisance des progrès par rapport aux besoins d'alimentation et de développement qu'à cause des calamités naturelles et des troubles politiques entraînant des déplacements massifs de population. Il en résulte de grandes

1/ Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.75.II.A.3), chap. IV.

souffrances, la misère et la mort pour des millions de personnes, et le développement social et économique national en est sérieusement entravé. Dans la plupart des pays d'Afrique, la situation prend les proportions d'une crise de grande envergure à mesure que les normes nutritionnelles se détériorent en valeur absolue. Les Ministres relèvent avec satisfaction les efforts déployés à la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue à Genève les 9 et 10 avril 1981 et où d'importantes contributions ont été faites en vue d'améliorer la situation.

5. Réaffirmant les idées exprimées par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de la Stratégie internationale du développement, le Conseil se déclare convaincu que le progrès vers la paix et le désarmement qui devrait comporter, entre autres éléments mentionnés dans ce paragraphe, une réduction des dépenses militaires de tous les Etats ainsi que le renoncement à la menace ou à l'emploi de la force contre un Etat quelconque, revêt une importance essentielle si l'on veut que la communauté internationale soit en mesure de réaliser pleinement sa capacité de nourrir une population croissante. A ce propos, le Conseil réaffirme qu'il reste nécessaire que la communauté internationale contribue largement au progrès agricole et alimentaire des pays en développement. Il se peut que la production d'aliments pour tous soit difficilement réalisable sans la paix, de même que la paix ne sera pas possible à la longue sans nourriture et développement pour tous.

6. Le Conseil déplore que l'objectif de l'éradication de la faim dans l'espace d'une décennie, adopté à la Conférence mondiale de l'alimentation, ne puisse plus désormais être atteint. La Stratégie internationale du développement se propose maintenant d'atteindre cet objectif d'ici à la fin du siècle. La situation caractérisée par la faim et la malnutrition massives et croissantes constitue un affront à l'humanité et le Conseil fait appel à tous les gouvernements et à toutes les institutions afin qu'ils redoublent d'efforts pour éliminer la faim et conduisent le monde vers un développement par la coopération pour tous les peuples.

7. Le Conseil voit quelque raison d'espérer dans la prise de conscience générale de l'importance du problème de la faim et dans la résolution ferme et croissante des gouvernements de s'en occuper effectivement. L'action des gouvernements visant à encourager les exploitants à réaliser le potentiel d'accroissement de la production alimentaire, à stimuler les producteurs et à assurer la stabilité des prix, à perfectionner les méthodes de transformation des produits récoltés, à éviter les pertes et à améliorer la distribution dans les régions où les besoins sont les plus grands est à la base même de la sécurité alimentaire. Cette résolution des pays en développement de résoudre leurs problèmes alimentaires trouve son expression la plus forte dans la conviction croissante que la priorité politique et l'action nationale intégrée - dans le cadre d'un système, d'une stratégie ou d'un plan alimentaire d'une forme ou d'une autre - sont indispensables si l'on veut traiter efficacement les problèmes alimentaires et encourager un appui extérieur croissant à de telles actions. Dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il incombe aux gouvernements intéressés de mettre en oeuvre la réforme agraire et d'assurer le développement rural conformément aux recommandations adoptées par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 2/.

2/ Voir Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979 (WCARRD/REP), communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/485).

Quant aux incidences du commerce sur les problèmes alimentaires, qui sont aussi d'une grande importance pour la solution des problèmes de sécurité alimentaire et de développement et qu'il convient de suivre en raison de leur complexité, elles imposent, sur le plan de la politique générale, des efforts concertés et constants si l'on veut aboutir à des solutions satisfaisantes.

Action nationale et appui international

8. Le Conseil se félicite qu'une conscience accrue soit prise de la nécessité de stratégies, plans ou systèmes alimentaires destinés à orienter et à intégrer les efforts nationaux ainsi qu'à mobiliser un soutien international en faveur de programmes et de politiques coordonnés pour résoudre les problèmes alimentaires dans les régions où les besoins sont les plus grands. Les efforts dans ce sens doivent être intensifiés et bénéficier d'un appui constant de la communauté internationale.

9. Le Conseil constate avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays adoptent une approche mieux intégrée de la politique alimentaire, considérée comme offrant la base la plus solide pour traduire leurs propres priorités en action efficace et aussi pour mobiliser une coopération accrue des organismes d'assistance. Les réunions patronnées par le Conseil mondial de l'alimentation et consacrées à l'Afrique et à l'Amérique latine ont fait ressortir l'importance de l'approche stratégique des problèmes alimentaires et le soutien dont elle bénéficie, et les Ministres expriment leur reconnaissance aux Gouvernements des Pays-Bas et du Mexique et à la Banque interaméricaine de développement qui ont parrainé ces réunions.

10. Le Conseil continuera de favoriser l'examen des efforts entrepris par les gouvernements dans le domaine alimentaire en prévoyant, sur demande, une assistance technique et des réunions d'étude à l'échelle nationale et régionale. Il s'efforcera de faciliter les échanges de données, d'expérience et d'idées en dégagant de la comparaison des stratégies nationales adoptées et de leurs résultats les leçons qui peuvent en être tirées. Les problèmes les plus importants de la mise en oeuvre des plans, stratégies et systèmes alimentaires, y compris la mobilisation d'un appui extérieur sensiblement accru, sont au centre même des préoccupations du Conseil mondial de l'alimentation. Le Conseil demande instamment à tous les pays de mettre l'accent sur les actions qui, à l'échelon national, appellent un soutien international.

11. Les organismes d'aide au développement, tant bilatéraux que multilatéraux, ont réagi positivement aux demandes d'aide à la préparation de stratégies alimentaires. Cet appui doit être maintenu de façon constante et complété rapidement par une aide aux investissements en vue de la mise en oeuvre des stratégies, systèmes ou plans. Tous les efforts sérieux des pays en développement pour venir à bout de leurs propres problèmes alimentaires dans un cadre approprié méritent d'être pleinement appuyés.

12. Dans le cadre d'une stratégie alimentaire nationale, des améliorations nécessitant des investissements relativement faibles dans certains domaines pourraient peut-être donner des rendements importants, souvent à court terme. Il conviendrait d'étudier et de soutenir activement des politiques d'incitation en faveur des producteurs, la construction et l'amélioration des infrastructures de transport et de stockage, la fourniture d'ensembles technologiques, l'accroissement des crédits de répartition des risques, surtout pour la fourniture de facteurs de production et la technologie, et l'utilisation rationnelle d'énergie et de sources d'énergie de remplacement pour éviter des effets négatifs sur l'environnement. Le Conseil demande aux organismes d'aide au développement de redoubler d'efforts dans ces domaines et d'accroître en particulier leur soutien aux services de recherche et de vulgarisation des pays en développement. Il demande au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale d'étudier la possibilité d'étendre ses activités à de nouveaux domaines d'intérêt commun pour un certain nombre de pays en développement.

13. L'absence d'un personnel local suffisamment qualifié pour formuler les politiques et les plans et pour identifier, élaborer et gérer les projets pourrait faire obstacle à la mise en oeuvre effective des stratégies alimentaires nationales. Il faudrait accroître les efforts à l'échelon national et international en vue d'assurer la formation de personnel national qualifié. Il faudrait encourager au maximum les spécialistes agricoles hautement qualifiés des pays en développement à continuer à travailler dans ces pays ou à y retourner, et étudier les mesures propres à éviter l'exode de ces personnels vers les pays développés. Il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la formation théorique et pratique des personnes travaillant directement dans l'agriculture et le développement rural car il est certain que les stratégies de développement rural ne peuvent atteindre pleinement leurs objectifs que par une participation active des populations rurales à l'échelon local. A cet égard, le Conseil est favorable aux contributions fournies par les organismes de développement pour la création de centres de formation agricole et de communication rurale dans les pays en développement.

14. Le Conseil se rend compte que de nouveaux investissements importants dans le domaine des infrastructures, en particulier des ressources terrestres et hydrauliques seront indispensables pour atteindre les objectifs de production alimentaire. Comme ces investissements nécessitent des délais importants pour leur conception, leur préparation et leur mise en oeuvre, des mesures devraient être prises rapidement pour veiller à ce que les grands projets d'infrastructure ainsi que d'autres investissements soient de préférence réalisés d'ici à la fin de la décennie. Les gouvernements intéressés et les organismes d'aide au développement devraient se préparer à l'exécution de tels projets - en entreprenant les travaux préliminaires requis et en tenant compte des fonds qui seront nécessaires dans l'avenir. Le bilan des avantages comparatifs peut pencher en faveur de l'agriculture des pays en développement, en particulier si l'on fournit les ressources extérieures requises aux pays ayant des possibilités évidentes d'accroître rapidement leur production alimentaire.

15. Les politiques et les programmes associant la production et la consommation sont essentiels pour atteindre un niveau plus élevé d'autonomie alimentaire et pour réduire la faim et la malnutrition. Pour parvenir à fournir suffisamment de produits alimentaires à tous les habitants des pays en développement, les plans et les stratégies alimentaires nationales doivent tenir compte de la population paysanne et des petits exploitants en accordant une attention particulière aux besoins des productrices, viser à créer des emplois - notamment en favorisant selon qu'il convient les formes coopératives de production - et, si besoin est, préconiser des interventions dans le domaine de la consommation. Plusieurs institutions multilatérales importantes jouent un rôle actif dans ces domaines et les travaux de ce genre devraient être encore amplifiés.

Coopération entre pays en développement

16. Il importe de plus en plus de renforcer la coopération économique et technique entre les pays en développement. Pareille coopération pourra aider à établir un mode de développement accéléré plus autonome et contribuer à relancer la croissance de l'économie mondiale tout entière. En conséquence, la communauté internationale devrait encourager les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer et compléter leurs programmes de coopération mutuelle dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et leur accorder une haute priorité.

17. Les pays en développement ont de larges possibilités de coopération dans le domaine de la production et du commerce des denrées alimentaires; certains pourraient notamment augmenter leur production céréalière, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation, avec l'aide des ressources financières, des moyens de gestion et des apports technologiques que d'autres pays en développement pourraient mettre à leur disposition. La réalisation de ces possibilités serait profitable à tous les pays en développement intéressés et pourrait également réduire leur dépendance déjà forte, et sans cesse grandissante, à l'égard des importations, et réduire les risques de compromettre à long terme l'approvisionnement et la sécurité alimentaire mondiaux. Le Conseil cherchera à encourager l'étude des moyens appropriés pour rassembler des ressources matérielles techniques et financières qui permettent d'accroître la production des denrées alimentaires dans les pays en développement et les échanges de tels produits entre ces pays.

Commerce international

18. Un accroissement important des recettes d'exportation des pays en développement est indispensable si l'on veut qu'ils soient en mesure de financer suffisamment leur développement économique global et leurs importations de produits alimentaires et de facteurs de production agricole. Les obstacles commerciaux entravent gravement les efforts que déploient les pays en développement en particulier pour tirer pleinement parti de leur potentiel économique, ainsi que les efforts de la communauté internationale pour surmonter la récession et l'inflation et accroître la productivité globale. Le protectionnisme commercial risque aussi de produire entre les pays des tensions qu'il incombe à la communauté internationale d'éviter.

19. Le Conseil reconnaît pleinement la contribution que la libéralisation des échanges agricoles pourrait apporter à la production alimentaire, au développement de l'agriculture et, de ce fait, à la sécurité alimentaire mondiale. Les opinions divergent quant à la gravité et aux incidences des obstacles commerciaux, et en particulier des plus récents, mais on s'accorde généralement à reconnaître qu'ils doivent être réduits au minimum le plus rapidement possible, notamment ceux qui entravent les exportations des pays en développement. Le Conseil demande donc à tous les pays et aux organismes intéressés de faire tous les efforts possibles pour réduire les obstacles dans tous les secteurs, en particulier ceux qui touchent les échanges agricoles des pays en développement, dans l'intérêt de toutes les parties. Il conviendrait, à cet égard, que tous les pays industrialisés étudient la possibilité d'adopter ou d'étendre le système généralisé de préférences ou d'autres régimes préférentiels de façon à englober une large gamme de produits agricoles appropriés, et en particulier de produits semi-transformés et transformés. Dans le même ordre d'idées, le Conseil invite tous les pays à signaler aux organismes multilatéraux intéressés les mesures prises en application du paragraphe 64 de la Stratégie internationale du développement. Ces organismes pourraient ensuite présenter des rapports succincts au Conseil.

20. L'accès à la nourriture est un droit universel de l'homme, réaffirmé par l'Assemblée générale et par la Conférence mondiale de l'alimentation, que les gouvernements s'efforcent de garantir aux populations. A ce propos, de nombreux pays soulignent qu'ils ont foi dans le principe général selon lequel les aliments ne doivent pas être utilisés comme un instrument de pression politique.

Sécurité alimentaire à l'échelle mondiale

21. Il est très largement admis que l'on a besoin d'une série de mesures réalisables qui, prises ensemble, constituent un réseau de sécurité alimentaire mondiale de nature à assurer la stabilité des marchés internationaux et la continuité des approvisionnements alimentaires mondiaux, notamment pour les pays en développement, à des prix et à des conditions abordables.

22. Constatant avec inquiétude le piétinement des négociations en vue d'une nouvelle convention sur le commerce du blé et conscient de son importance pour la sécurité alimentaire mondiale, le Conseil demande instamment que l'on conclue le plus rapidement possible une nouvelle convention sur le commerce du blé, contenant des dispositions économiques substantielles qui sauvegardent les intérêts des exportateurs et des importateurs, et reconnaissant la nécessité de clauses spéciales en faveur des pays en développement.

23. Un accès sûr aux approvisionnements en céréales alimentaires par des circuits d'échange libres pendant les périodes de pénurie internationale est indispensable. Les pays devraient s'abstenir de prendre des mesures à cause desquelles des nations en développement risqueraient d'avoir plus de mal à satisfaire leurs besoins essentiels en céréales et qui pourraient conduire à un recul de la consommation humaine en cas de déficit de la production. La conclusion d'un accord général pour éviter de telles mesures pendant les périodes de crises alimentaires renforcera puissamment la sécurité alimentaire mondiale.

Le Conseil demande donc instamment que ces questions soient étudiées par les gouvernements des pays producteurs et consommateurs et il est prêt à faire le point de la question à sa prochaine session.

24. La Convention relative à l'aide alimentaire a été prorogée jusqu'à juin 1983, au niveau de 7,6 millions de tonnes. Il faut garantir des courants plus importants d'aide alimentaire régulière; des efforts accrus sont nécessaires pour porter ce niveau à l'objectif minimal retenu de 10 millions de tonnes en renouvelant la Convention à ce volume minimal pour une période plus longue. A cet effet, il faut chercher activement à obtenir la participation de nouveaux donateurs et les donateurs actuels devraient de leur côté envisager d'accroître leurs contributions.

25. Le Conseil affirme qu'il faudrait faire également un effort important pour atteindre le niveau de contribution au Programme alimentaire mondial fixé comme objectif pour l'exercice biennal en cours, soit un milliard de dollars des Etats-Unis, et veiller constamment à ce que les réalisations du PAM se maintiennent au niveau le plus élevé possible. A cet effet, la participation de nouveaux donateurs est également indispensable. La Réserve alimentaire internationale d'urgence devrait être reconstituée de manière à maintenir le niveau annuel de 500 000 tonnes et recevoir des engagements fermes permettant en particulier d'accroître l'aide alimentaire multilatérale pour les situations d'urgence. Le Conseil encourage et appuie le travail que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire poursuit pour atteindre ces objectifs conformément aux recommandations formulées au paragraphe 92 de la Stratégie internationale du développement et il se tient prêt à l'aider dans ses efforts.

26. La sécurité alimentaire internationale exige que tous les pays exportateurs et importateurs en mesure de le faire constituent des réserves alimentaires. Pour cela, beaucoup de pays en développement doivent améliorer l'infrastructure de leurs systèmes de distribution, de transport et d'entreposage ainsi que la gestion de leurs stocks de réserve. Il faudrait assurer une aide supplémentaire à ces fins par les mécanismes bilatéraux et multilatéraux actuels, selon ce qui convient, en particulier la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole et tous les programmes de la FAO intéressant la sécurité et la production alimentaires ainsi que par d'autres mesures, par exemple des engagements d'aide alimentaire portant, autant que possible, sur plusieurs années et l'utilisation de cette aide en vue de la constitution de stocks nationaux de sécurité alimentaire et du renforcement des politiques de développement agricole et alimentaire.

27. Le Conseil accueille avec satisfaction la décision prise par le FMI au sujet de la proposition d'élargir ses "facilités" de financement de manière à fournir une assistance supplémentaire qui soulagera les Etats membres aux prises avec des problèmes de paiement causés par une hausse imprévue des coûts d'importation de céréales. Cette mesure rendra grand service aux pays en développement et elle constitue un signe encourageant qui indique que l'on peut progresser dans d'autres domaines de la sécurité alimentaire si la volonté politique nécessaire ne fait pas défaut.

Mobilisation en vue d'un effort accéléré

28. Le Conseil constate avec inquiétude qu'après des progrès encourageants en 1977 et 1978, les engagements publics en faveur du secteur alimentaire et agricole ont diminué en 1979 parce que les institutions multilatérales ont réduit leurs apports alors que les dépenses militaires augmentaient rapidement. Alors que l'on avait chiffré à 8,3 milliards de dollars aux prix de 1975 les apports de ressources extérieures nécessaires aux secteurs alimentaire et agricole, seuls 4,3 milliards de dollars aux prix de 1975 (6,2 milliards aux prix de 1979) ont été affectés spécifiquement à cette fin exclusive en 1979. S'il incombe avant tout aux pays en développement eux-mêmes de résoudre leurs problèmes alimentaires, un accroissement massif des apports extérieurs n'en sera pas moins nécessaire étant donné que, selon le secrétariat de la FAO, les besoins d'assistance devraient atteindre 12,7 milliards de dollars (aux prix de 1975) en 1990. A cet égard, le Conseil se félicite de l'accroissement prévu des engagements des organismes multilatéraux en faveur de l'alimentation et de l'agriculture.

29. Plusieurs pays développés ont déjà atteint l'objectif d'aide publique au développement correspondant à 0,7 p. 100 de leur produit national brut ^{3/} et quelques-uns l'ont même dépassé; d'autres pays ont annoncé leur intention d'accroître notablement leur assistance. En outre, plusieurs membres de l'OPEP consacrent, collectivement et individuellement, de très fortes proportions de leur PNB à l'aide au développement. Il faudrait que tous les pays développés s'appliquent avec une détermination nouvelle à atteindre le plus tôt possible l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB et que d'autres donateurs accroissent les efforts qu'ils font pour soutenir les programmes alimentaires dans les pays en développement.

30. Tous doivent contribuer à l'élimination de la faim. Pour atteindre cet objectif, le Conseil suggère que chaque pays capable d'une contribution renforcée encore sa stratégie nationale de soutien, en englobant tous les aspects des problèmes alimentaires mondiaux y compris l'aide au développement, les politiques commerciales et les questions de sécurité alimentaire mondiale. A ce propos, ces pays, ainsi que les institutions internationales intéressées, sont invités à réétudier leur politique de soutien aux secteurs alimentaire et agricole des pays en développement, et à tenir le Conseil informé de la question. La formulation et l'exécution de ces stratégies nationales de soutien devraient être étayées par des dispositions auxiliaires appropriées au sein de chaque gouvernement.

31. Dans l'effort total d'assistance, il faudrait prêter une attention particulière aux besoins des pays à faible revenu et à déficit alimentaire et, en particulier, des pays les moins avancés. La situation alimentaire de ces pays, notamment en Afrique, cause des préoccupations graves, en imposant de dures épreuves aux populations et en créant des besoins d'importation qu'il est difficile de satisfaire. Le Conseil mondial de l'alimentation s'efforcera donc d'apporter une contribution positive à la Conférence sur les pays les moins avancés qui doit s'ouvrir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

^{3/} Tel qu'adopté par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire /résolution 3362 (S-VII)/ et énoncé au paragraphe 20 du communiqué de Manille, adopté par le Conseil à sa troisième session /Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, Trente-deuxième session, Supplément No 19 (A/32/19)/.

32. Le FIDA et l'Association internationale de développement (IDA) ont joué l'un et l'autre un rôle capital en fournissant des appuis techniques et des capitaux au secteur agricole, particulièrement dans les pays à faible revenu. A une époque où les déficits alimentaires augmentent alors que la récession de l'économie mondiale limite, pour les pays à faible revenu, les possibilités de mobiliser des ressources par d'autres moyens, le Conseil demande donc à la communauté internationale de faire un maximum d'efforts pour assurer rapidement la reconstitution des avoirs du FIDA et de l'IDA à des niveaux adéquats. Les ressources du FIDA devraient être reconstituées sur une base continue et équitable selon les modalités et aux époques recommandées par le Conseil des gouverneurs à un niveau qui permette d'atteindre les objectifs du Fonds, compte tenu des besoins croissants d'aide extérieure des pays en développement.

Rôle du Conseil mondial de l'alimentation

33. Le Conseil rappelle que l'Assemblée générale lui a donné mandat d'assurer la coordination et le suivi des politiques relatives à tous les aspects des questions concernant l'alimentation, d'étudier les principaux problèmes et les questions de politique générale qui se posent ainsi que les mesures proposées ou prises en vue de leur solution et de recommander, le cas échéant, des mesures correctives. Conscient de cette lourde responsabilité, le Conseil est résolu à poursuivre son action de coordination et de stimulation des politiques générales en vue de susciter et d'entretenir une intensification de la lutte contre la faim.

34. Dans le cadre de son mandat, le Conseil charge son secrétariat de rassembler pour la prochaine réunion toutes informations sur les travaux accomplis par les organismes internationaux qui s'occupent du secteur alimentaire en Afrique, en mettant notamment en lumière la valeur de ce qui est fait pour résoudre les problèmes alimentaires de ce continent. Le secrétariat devrait utiliser au maximum les études déjà entreprises.

35. Les gouvernements et les institutions peuvent faire beaucoup, chacun pris à part, pour l'élimination de la faim. Une action concertée peut faire également beaucoup, par exemple pour appuyer les stratégies, plans ou systèmes alimentaires nationaux et pour renforcer considérablement les arrangements relatifs à la sécurité alimentaire. Le Conseil s'emploiera à donner une place de premier plan aux questions alimentaires dans toutes les rencontres internationales appropriées, y compris la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. A ce propos, il demande à ceux de ses membres qui appartiennent à des pays devant participer à la réunion des chefs de gouvernement des nations du Commonwealth, qui aura lieu en Australie au cours de cette année, de s'assurer que les conclusions exposées dans le présent rapport seront portées à l'attention des participants à ladite réunion, en même temps que les conclusions de la réunion des Ministres de l'agriculture du Commonwealth, tenue à Dacca en février 1981.

36. Les objectifs alimentaires sont liés très étroitement à la stratégie générale du développement et influencés profondément par le climat économique international. Un des éléments essentiels de la Stratégie internationale du développement est l'action constructive à l'égard des problèmes alimentaires : des progrès positifs dans ce domaine pourraient influencer fortement sur les perspectives de progrès dans d'autres secteurs de ladite stratégie et dans les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. En conséquence, les Ministres demandent au Président du Conseil de soumettre les conclusions contenues dans le présent rapport à l'attention du sommet Nord-Sud qui doit avoir lieu dans le courant de l'année à Mexico afin que puisse être prise pleinement en considération, lors de cette rencontre, l'urgence des questions alimentaires.

DEUXIEME PARTIE

DEBATS DU CONSEIL

CHAPITRE I

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

1. La septième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation s'est tenue à Novi Sad (Yougoslavie) du 25 au 29 mai 1981. La session a été précédée d'une réunion préparatoire qui s'est tenue à Rome du 21 au 24 avril 1981.
2. A la séance d'ouverture de la session, qui a eu lieu au Théâtre national serbe, le 25 mai 1981, Son Excellence M. Arturo R. Tanco Jr, Ministre de l'agriculture des Philippines, a fait une déclaration à l'expiration de son mandat de Président du Conseil mondial de l'alimentation. Une allocution de bienvenue a été prononcée par Son Excellence M. Branislav Ikonić, Vice-Président du Conseil exécutif fédéral de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Son Excellence M. Francisco Merino Rábago, Secrétaire à l'agriculture et aux ressources en eau du Mexique, a fait une déclaration en sa qualité de Président nouvellement élu du Conseil mondial de l'alimentation. Son Excellence M. Sergej Krajger, Président de la Présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, a prononcé le discours d'ouverture. Le Directeur exécutif du Conseil a donné lecture d'un message personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son Excellence M. Sayed A. Marei, Vice-Président de la République arabe d'Egypte, qui a été le premier Président du Conseil mondial de l'alimentation, a aussi fait une déclaration. Enfin, il a été donné lecture d'un message adressé au Conseil par le Directeur général du Bureau international du Travail.
3. Dans son allocution, M. Arturo R. Tanco Jr a déclaré que sans alimentation il n'y avait ni liberté ni dignité humaine ni manifestation de l'esprit. Il a déploré le fait que des millions d'êtres humains souffrent encore de faim et de malnutrition et a estimé qu'il ne pouvait y avoir ni paix ni progrès dans un monde d'affamés. Il a exprimé l'espoir que la voix de la raison prévaudra et que l'alimentation ne sera pas utilisée comme une arme politique. Il s'est déclaré confiant et convaincu qu'une volonté politique se manifesterait de plus en plus dans le monde pour permettre l'éradication de la faim et de la malnutrition d'ici à la fin du siècle.
4. Le Vice-Président du Conseil exécutif fédéral de la République socialiste fédérative de Yougoslavie a souhaité la bienvenue au Conseil mondial de l'alimentation et a fait observer que peu de progrès avaient été accomplis jusqu'ici dans la réalisation des objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 pour soulager la faim dans le délai d'une décennie. Il a souligné que la coopération devrait être resserrée dans l'esprit du nouvel ordre économique international.
5. Dans son allocution, le nouveau Président du Conseil mondial de l'alimentation, M. Francisco Merino Rábago, a déclaré que très peu de progrès avaient été accomplis pour soulager la pauvreté et la malnutrition dont souffrent actuellement d'une manière ou d'une autre quelque deux milliards de personnes dans plus de cent pays. Il était inquiet de constater une certaine complaisance en présence d'une situation aussi alarmante. Il a exprimé l'espoir que grâce à une juste collaboration entre les nations, l'autonomie alimentaire deviendrait une réalité pour tous

les peuples. Le moment était venu, a-t-il ajouté, de tenir les engagements pris il y a six ans pour éradiquer la faim, car les pauvres du monde comptaient que les principes proclamés à l'époque seraient mis en pratique sans tarder. A ce titre, l'orateur a demandé un accroissement sensible du flux des ressources pour assurer l'autonomie des pays en développement et réduire leur dépendance croissante à l'égard des importations alimentaires.

6. Dans son discours d'ouverture, le Président de la Présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie a déclaré que la session du Conseil se réunissait à un moment particulièrement difficile pour le monde, qui nourrissait des espoirs pour l'avenir mais éprouvait aussi de grandes inquiétudes. Il était difficile, a-t-il fait observer, de comprendre qu'alors que l'esprit humain avait la capacité d'adapter l'environnement aux besoins de l'homme, aujourd'hui des millions de personnes souffraient encore de la faim dans le monde. La faim et le fossé économique de plus en plus profond entre les pays développés et les pays en développement constituaient une menace pour la paix. La solution du problème de l'alimentation était inséparable de la lutte pour la consolidation de la paix et le renforcement de la coopération internationale et pour l'élimination du recours à la force dans les relations internationales, de la lutte contre les séquelles du colonialisme et l'apartheid et contre l'ingérence dans les affaires d'autres pays, et de l'établissement du nouvel ordre économique international. Il a estimé que la course aux armements faisait obstacle au développement économique et à l'accroissement de la production alimentaire et il a demandé à la communauté internationale de mobiliser toutes ses forces et les ressources nécessaires en vue de l'éradication de la faim.

7. Le Directeur exécutif du Conseil a donné lecture d'un message personnel adressé au Conseil par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. De l'avis du Secrétaire général, il était de la plus haute importance que le Conseil mondial de l'alimentation examine au début de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement la question de savoir si la stratégie alimentaire mondiale pouvait permettre de renverser la tendance aux déséquilibres croissants de la production, de la consommation et du commerce alimentaires dans le monde, et de résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition croissants dans les pays en développement. Il s'est donc félicité de l'initiative prise par le Conseil d'inscrire l'alimentation dans le contexte de la Stratégie internationale du développement comme point principal de son ordre du jour. Il s'est inquiété de la diminution en termes réels en 1979 de l'aide accordée à des conditions de faveur dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, mais il a ajouté qu'il existait en vérité des préoccupations communes et une certaine solidarité en matière de problèmes alimentaires. Des progrès dans la solution du problème alimentaire pourraient certainement donner l'impulsion nécessaire aux efforts déployés pour atteindre les buts et les objectifs de la Stratégie internationale du développement et favoriser l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Il a souligné la nécessité de faire preuve d'une détermination constante et cohérente pour poursuivre l'application de politiques permettant de faire disparaître le fléau séculaire de la faim.

8. Dans sa déclaration, M. Sayed A. Marei a fait observer que la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 avait suscité un très vif intérêt et de grandes préoccupations à l'égard du problème de la faim. La Conférence avait demandé la création d'un Conseil mondial de l'alimentation chargé de donner concrètement suite à ses résolutions et la création du Fonds international de développement agricole ainsi que de comités d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire. Certes, les

gouvernements accordaient une plus haute priorité aux problèmes alimentaires et agricoles et quelques pays en développement avaient accompli des progrès remarquables, mais on constatait que la situation générale demeurerait préoccupante, en particulier en Afrique, et que les objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation n'avaient pas été pleinement atteints. Le critère réel du progrès dans le domaine de l'alimentation était la diminution du nombre de personnes qui souffraient de la faim. M. Sayed A. Marei a évoqué l'impasse des discussions sur l'établissement du nouvel ordre économique international et l'échec de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a demandé instamment aux gouvernements d'appuyer le Conseil mondial de l'alimentation dans les efforts qu'il déployait pour accomplir la mission que lui avait confiée la communauté internationale.

B. Membres du Conseil

9. Le Conseil comprend à présent les 36 Etats membres ci-après :

Allemagne,	Italie***
République fédérale d'***	Japon***
Argentine***	Libéria*
Australie**	Mexique*
Bangladesh**	Nicaragua**
Barbade**	Norvège***
Botswana*	Pakistan***
Canada*	Philippines**
Colombie*	Roumanie**
Egypte***	Royaume-Uni de
Etats-Unis d'Amérique*	Grande-Bretagne et
Ethiopie*	d'Irlande du Nord*
France***	Rwanda***
Ghana**	Sénégal**
Haïti***	Soudan**
Honduras**	Thaïlande*
Hongrie***	Union des Républiques
Inde*	socialistes soviétiques**
Indonésie***	Yougoslavie*
Iraq*	Zaire***

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 1981.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1982.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1983.

C. Participation

10. Tous les pays membres du Conseil, à l'exception de la Barbade et du Libéria, étaient représentés à la session.

11. Etaient représentés en outre les Etats et les organisations ci-après :

Etats non membres du Conseil

Afghanistan
Algérie
Angola
Belgique
Brésil
Chili
Chine
Chypre
Comores
Congo
Cuba
Danemark
Finlande
Gambie
Grèce
Guatemala
Guinée
Guyane
Iran
Jamahiriya arabe libyenne
Kenya

Malawi
Maldives
Maroc
Nigéria
Ouganda
Pays-Bas
Portugal
République de Corée
République démocratique
allemande
République-Unie du Cameroun
République-Unie de Tanzanie
Saint-Siège
Samoa
Sierra Leone
Somalie
Sri Lanka
Suède
Tunisie
Venezuela
Yémen
Zambie

Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme alimentaire mondial
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale
Fonds international de développement agricole

Organisations intergouvernementales

Arab Federation for Food Industries
Banque africaine de développement
Banque interaméricaine de développement
Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
Communauté économique européenne
Conseil international du blé
Inter-american Institute for Cooperation on agriculture
Organisation de coopération et de développement économiques

Organisations non gouvernementales 4/

Church World Service
Fédération internationale des producteurs agricoles
Fédération internationale pour l'économie familiale
Industry Council for Development
International Service for National Agricultural Research
World Youth Congress on Food and Development

D. Bureau

12. A la première séance de la session, le 25 mai 1981, le Conseil a élu par acclamation son Bureau, qui se compose des membres suivants :

Président : M. Francisco Merino Rábago (Mexique)
Vice-Présidents : M. Soedarsono Hadisapoetro (Indonésie)
M. Robert Sagna (Sénégal)
M. Dumitru Vasiliu (Roumanie)
Rapporteur : M. Aage Bothner (Norvège)

E. Ordre du jour

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant (WFC/1981/2) :

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et questions de procédures
4. L'alimentation dans le contexte de la Stratégie internationale du développement : mesures pour accélérer la mise en oeuvre
5. Rôle du Conseil mondial de l'alimentation et propositions concernant ses travaux futurs
6. Rapport du Conseil à l'Assemblée générale

F. Documentation

14. La liste des documents présentés à la session figure à l'annexe II du présent rapport.

4/ Le statut d'observateur ad hoc a été accordé à plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil.

CHAPITRE II

L'ALIMENTATION DANS LE CONTEXTE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT : MESURES POUR ACCELERER LA MISE EN OEUVRE

15. Le Conseil mondial de l'alimentation a examiné le point 4 de l'ordre du jour en se fondant sur les documents directifs WFC/1981/3 et Add.1 et sur plusieurs documents d'information énumérés à l'annexe II. Le Directeur exécutif du Conseil a introduit les débats du Conseil sur la manière d'accélérer la mise en oeuvre des mesures alimentaires dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

16. Le Directeur exécutif a précisé que les délibérations du Conseil se déroulaient à un moment critique. Les perspectives de l'économie mondiale étaient peu encourageantes. Dans de vastes régions du monde en développement, la situation alimentaire était précaire, le nombre de personnes souffrant de malnutrition chronique ne cessait de croître et, dans la plus grande partie de l'Afrique, elle prenait les proportions d'une crise. Les objectifs convenus à l'échelon international en matière de production alimentaire et de flux d'investissements connexes étaient loin d'être atteints. Les arrangements relatifs à la sécurité alimentaire étaient encore très insuffisants et les situations d'urgence continuaient à se multiplier.

17. En même temps, il était plus généralement admis et compris que l'alimentation était une question centrale pour le développement. Aussi fallait-il concrétiser cette notion en une action vigoureuse si l'on voulait que l'idéal formulé lors de la Conférence mondiale de l'alimentation - supprimer définitivement la faim en l'espace de 10 ans - soit atteint d'ici à la fin de ce siècle. Pour atteindre cet objectif de la Stratégie internationale du développement, le Directeur exécutif a présenté aux Ministres réunis au sein du Conseil mondial de l'alimentation une série de propositions relatives à des actions politiques.

18. Compte tenu des travaux antérieurs du Conseil dans la lutte contre la faim, il est apparu que l'action devait s'orienter dans trois directions principales :

- Adopter des politiques nationales plus complètes pour obtenir une plus grande autonomie alimentaire et une répartition plus équitable des produits alimentaires dans les régions où cela est le plus nécessaire;
- Obtenir de tous les pays et toutes les institutions qu'ils se hâtent de fournir des ressources et des appuis entièrement satisfaisants;
- Améliorer le cadre de la sécurité alimentaire mondiale, aussi bien à l'aide de réseaux de commerce international plus ouverts qu'au moyen d'accords concernant les mesures de soutien indispensables.

19. Le Directeur exécutif a fait valoir que ces méthodes d'orientation avaient été approuvées par l'équipe spéciale du CAC sur les objectifs à long terme, ainsi que par les chefs des organes et des organismes du système des Nations Unies, en tant que base pour la surveillance de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement. Les Ministres pourraient utilement s'en inspirer pour formuler des conclusions et indiquer une orientation en vue de résoudre les problèmes alimentaires dans le contexte de la Stratégie internationale du développement et des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.

20. En examinant ce point de l'ordre du jour, les participants ont généralement approuvé le jugement du Directeur exécutif sur le problème alimentaire mondial et sur les obstacles à la mise en oeuvre efficace de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Les participants ont constaté avec satisfaction que les pays et les institutions donnaient un rang de priorité supérieur aux questions alimentaires et que l'on s'accordait à penser que ces questions pouvaient et devaient fournir l'impulsion initiale requise pour le lancement des négociations globales, et ils y ont vu une base d'intégration possible en vue d'un progrès plus rapide dans tous les domaines de la Stratégie internationale du développement.

21. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du rôle politique du Conseil mondial de l'alimentation et de la méthode directrice qu'il préconisait pour résoudre les problèmes alimentaires.

22. Le Conseil a reconnu que si l'on voulait atteindre l'objectif essentiel de la Stratégie internationale du développement - supprimer définitivement la faim d'ici à la fin de ce siècle - les interventions de soutien mutuel, nationales et internationales, devaient redoubler. Le Conseil a insisté sur le fait que pour atteindre ce but et assurer la sécurité alimentaire mondiale, il fallait tout d'abord et surtout instaurer collectivement la sécurité alimentaire nationale. L'engagement que prenaient les pays en développement de résoudre leurs propres problèmes alimentaires, a-t-on estimé, trouvait son expression la plus manifeste dans la conviction de plus en plus générale qu'il était nécessaire de donner un rang de priorité politique élevé à l'action nationale intégrée, au moyen de stratégies, de systèmes ou de plans alimentaires, en accroissant le soutien extérieur à une telle action. Parallèlement, il fallait adopter des mesures internationales appropriées pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire.

23. De nombreuses délégations ont jugé que le Conseil devrait s'efforcer de donner une impulsion politique vigoureuse au processus d'élaboration d'accords internationaux durables sur un certain nombre de questions clefs, ce qui permettrait d'assurer une plus grande sécurité alimentaire pendant les années 80. Elles ont insisté sur l'utilité tant de réformes institutionnelles et politiques introduites par les pays et les institutions de développement que d'une restructuration du cadre du développement et de l'économie internationale par des négociations globales.

24. On a fait observer que de nombreuses décisions touchant des domaines qui ne semblaient pas avoir de rapport avec l'alimentation et l'agriculture avaient en fait des conséquences importantes pour certains aspects de ces secteurs.

25. Il a été reconnu par consensus que la mise en oeuvre d'une stratégie mondiale pour résoudre les problèmes alimentaires mondiaux exigeait la volonté et la résolution de toutes les parties. Les actions coordonnées visant à mobiliser et organiser cette volonté constituaient elles-mêmes un élément vital de la Stratégie internationale du développement et des négociations globales. Tel était, en vérité, le rôle du Conseil mondial de l'alimentation.

26. Un certain nombre de délégations ont appuyé les propositions avancées par le Groupe des 77, lesquelles figurent en annexe au rapport de la réunion préparatoire à la septième session (WFC/1981/14, annexe II).

A. Domaines d'action nationale critiques

27. A propos d'une des priorités essentielles de la Stratégie internationale du développement dans les domaines de la production alimentaire et de la sécurité alimentaire nationale, le Directeur exécutif a rappelé les initiatives prises par le Conseil mondial de l'alimentation à ses quatrième 5/ et cinquième 6/ sessions, respectivement tenues à Mexico et à Ottawa, pour encourager une plus grande intégration de la planification alimentaire au niveau national par des stratégies, plans ou systèmes alimentaires. Il était désormais largement reconnu que cette manière de procéder constituait un moyen d'affronter les questions alimentaires et de relier directement les décisions en matière d'investissement avec les ajustements politiques nécessaires pour atteindre les objectifs alimentaires à plus long terme. Les stratégies alimentaires nationales permettaient d'obtenir plus aisément un apport accru de ressources extérieures, dans un cadre de priorité qui laissait le pays en développement - et la conception qu'avait son gouvernement de ses besoins alimentaires - au centre du processus de développement.

28. L'initiative du Conseil répondait à un besoin profondément ressenti à une époque où l'on était de moins en moins satisfait des approches techniques trop fragmentaires et des résolutions générales énonçant d'amples objectifs de portée régionale qui, malgré leur intérêt méritoire, aboutissaient à peu de résultats pratiques sur le plan national. Il semblait que pour résoudre leurs problèmes alimentaires les gouvernements avaient un besoin impérieux de formules intégrées ou de méthodologies fondées sur l'étude de systèmes.

29. Le fait que les stratégies alimentaires suggérées par le Conseil avaient suscité de nombreuses réactions favorables de la part de plus de 40 pays en développement, d'une vingtaine de pays développés et des organismes d'aide au développement, renforçait sa conviction d'avoir choisi la bonne voie pour susciter les mesures politiques et les efforts d'assistance permettant de résoudre les problèmes de l'alimentation et de la faim sur le plan national.

30. Conformément à une décision qu'il a prise à sa sixième session, tenue à Arusha, pour guider cet effort de grande envergure, le Conseil a organisé des sessions de travail au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires prenant une part active à la préparation des stratégies alimentaires. Le Directeur exécutif a rendu compte d'une réunion de 20 pays africains tenue en novembre 1980 avec le coparrainage du Gouvernement des Pays-Bas et d'une réunion analogue organisée conjointement en février 1981 par le Gouvernement mexicain et la Banque interaméricaine de développement, à l'intention de 21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

31. S'exprimant plus énergiquement encore que le Conseil mondial de l'alimentation lui-même, les ministres latino-américains avaient déclaré à cette réunion qu'il n'y avait aucun doute que "la solution du problème alimentaire exige que chaque pays élabore une stratégie alimentaire nationale explicite et cohérente, qui évite la parcellisation des efforts et soit l'expression de la détermination politique du gouvernement".

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 19 (A/33/19 et Corr.1).

6/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 19 (A/34/19).

32. Dans des stratégies visant à renforcer l'autonomie alimentaire et à réduire la faim et la malnutrition, les politiques et programmes liant la production et la consommation jouaient un rôle essentiel. La Banque mondiale et le FIDA poursuivaient la mise au point de projets destinés à aider les petits producteurs et à exercer un effet maximal sur la nutrition.

33. Le Directeur général a néanmoins souligné qu'il fallait faire des efforts bien plus grands si l'on voulait assurer des disponibilités alimentaires adéquates aux nombreux éléments pauvres et mal nourris des populations rurales et urbaines. Les stratégies ou plans alimentaires devaient donc prendre en compte les créations d'emplois et les interventions directes sur la consommation, par voie de programmes d'aide alimentaire et de droits alimentaires ainsi que de mesures nutritionnelles en faveur de l'enfance et de programmes d'alimentation complémentaire au bénéfice des individus souffrant de grave malnutrition.

34. Le Conseil mondial de l'alimentation avait recommandé à sa sixième session que l'on poursuive l'étude des programmes de droits en matière alimentaire et cette recommandation avait été avalisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/68 du 5 décembre 1980. Le Secrétariat continuait de chercher, de concert avec les gouvernements intéressés, de bons moyens d'améliorer les disponibilités alimentaires offertes à ceux qui ont faim, dans le cadre d'un élargissement des efforts nationaux de production. C'est seulement ainsi que l'on pourrait mettre un frein aux besoins croissants d'importations alimentaires et d'aide alimentaire. La tendance à exagérer ou sous-estimer les besoins d'aide alimentaire pour les années 80, indépendamment d'une analyse de leurs conséquences sur la volonté de produire et sur les programmes de production nationaux, n'était pas conforme à l'intérêt des pays en développement. Une vue plus large du problème était fort nécessaire.

35. Dans le cadre d'une méthode des systèmes alimentaires, les efforts nationaux et l'aide internationale devaient être centrés sur le développement technique et les mesures de politique générale et d'investissement connexes capables de produire des résultats relativement rapides; en même temps, il s'agirait de préparer le développement massif des infrastructures nécessaires dans de nombreux pays et notamment en Afrique.

36. Le Directeur exécutif a souligné que ces actions nécessaires à l'échelon national étaient au coeur même du problème de la sécurité alimentaire et qu'il fallait en premier lieu que les pays en développement accélèrent leur production alimentaire dans les régions où les besoins sont les plus grands, améliorent la distribution et éliminent la faim et la malnutrition.

37. Ce n'était pas là une tâche simple et les pays en développement auraient besoin de tous les encouragements et de tous les appuis pour l'accomplir. Cela exigeait un appui matériel accru aux stratégies alimentaires et aux projets d'investissement des pays en développement, ainsi que des efforts accrus dans le domaine de la formation nécessaire pour l'exécution des plans et la gestion des projets. Plus particulièrement, il fallait maintenir l'aide au développement de l'alimentation et de l'agriculture pour compenser les effets du fléchissement intervenu en 1979; il fallait aussi que cette aide soit accrue progressivement par les pays possédant les capacités nécessaires, dans le cadre de leur programme général d'aide au développement. Des efforts accrus en faveur des pays les moins avancés représentaient une priorité et devaient être soutenus par tous les pays et toutes les organisations qui étaient en mesure d'y aider.

38. Le Conseil s'est déclaré satisfait du vaste soutien apporté par les gouvernements et les institutions aux stratégies, plans ou systèmes alimentaires nationaux conçus comme partie intégrante des activités nationales de développement. Il s'est félicité des résultats des travaux des journées d'étude régionales concernant la préparation et la mise en oeuvre des stratégies alimentaires nationales. Plusieurs délégations ont proposé que le Conseil organise aussi de telles journées d'étude dans d'autres régions, en axant les travaux sur les questions alimentaires primordiales, la planification du secteur alimentaire et les besoins économiques. A leur avis, cela faciliterait l'échange de connaissances ainsi que l'évaluation des progrès réalisés avec différentes stratégies nationales et assurerait le soutien effectif de ces stratégies. La notion de stratégies alimentaires élaborées par pays a été pleinement approuvée par la Communauté économique européenne, qui a aussi approuvé dans l'ensemble l'orientation générale des politiques proposées par le Conseil.

39. De nombreuses délégations ont souligné que si les pays en développement étaient susceptibles d'accroître la production alimentaire à l'aide de mesures de politique générale et de programmes équilibrés - et un certain nombre de ces pays prenaient déjà des dispositions en ce sens - leurs efforts ne pouvaient aboutir sans un soutien extérieur accru. D'autres délégations ont estimé que l'élaboration de stratégies alimentaires nationales permettrait d'accroître plus aisément l'apport de ressources extérieures.

40. La majorité des délégations ont jugé que l'éradication de la faim et de la malnutrition massives exigeait que tous les pays s'engagent clairement à accroître leurs investissements dans le secteur alimentaire et l'aide qu'ils lui fournissaient. Un nombre substantiel de délégations de pays développés ont exprimé leur intention d'accroître encore leur aide sous forme de ressources, et d'en consacrer une partie croissante au soutien des efforts que déployaient les pays en développement en vue d'augmenter la production alimentaire. Une délégation a insisté sur la nécessité d'intensifier ces efforts même s'il fallait pour cela revoir les priorités et procéder à une nouvelle répartition, en provenance d'autres secteurs, des ressources dont il y avait pénurie.

41. Les débats se sont centrés sur un certain nombre de mesures clefs de politique générale, susceptibles de contribuer à court terme à l'accroissement de la production alimentaire et à l'amélioration de la consommation. On a également insisté sur la nécessité de gros investissements en capital pour résoudre le problème de la faim à plus longue échéance. De nombreuses délégations ont été d'avis qu'il était possible et indispensable d'augmenter la production des cultures vivrières de base destinées à la consommation intérieure en appliquant une politique de prix d'incitation et en accordant une aide matérielle et technique aux agriculteurs. A cet effet, il faudrait prévoir des ensembles de techniques, renforcés par les facteurs de production et les crédits nécessaires, par des programmes axés sur les techniques, aux risques partagés, ainsi que par des services publics connexes tels que des services de vulgarisation et une meilleure infrastructure de commercialisation.

42. En ce qui concerne la nécessité d'accroître régulièrement, à moyen et à long terme, la production alimentaire dans les régions en développement, de nombreuses délégations ont fait observer que l'on n'y parviendrait qu'en réalisant la transformation socio-économique des systèmes d'exploitation traditionnels, en assurant l'accès à la terre, en réorganisant les régimes fonciers périmés et en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux besoins des femmes cultivatrices. Ces impératifs avaient déjà été admis dans plusieurs pays qui avaient introduit des réformes importantes aboutissant à une plus grande participation des petits exploitants et des coopératives de production.

43. Un certain nombre de délégations ont souligné que des mesures nationales audacieuses dans ce domaine, surtout en matière de mise en valeur des terres et des eaux, devraient être accompagnées d'importants investissements nouveaux dans l'infrastructure. Quelques délégations ont rappelé les estimations de la FAO relatives à ces besoins d'investissement : plus de 28 milliards de dollars des Etats-Unis par an en 1990. Les besoins totaux d'aide extérieure des secteurs alimentaire et agricole étaient chiffrés dans la même analyse à 12,7 milliards de dollars des Etats-Unis (aux prix de 1975) en 1990.

44. Un certain nombre de délégations ont signalé l'effet des coûts de l'énergie sur la production alimentaire, dans la mesure notamment où ils affectent les engrais et autres facteurs de production. Pour augmenter la production alimentaire des pays en développement, il faudrait pouvoir disposer, en quantités importantes, d'énergie et de facteurs de production à fort coefficient d'énergie, à des prix raisonnables. Plusieurs délégations ont demandé au Conseil d'envisager des actions internationales visant à fournir à des prix raisonnables les biens de production essentiels.

45. Plusieurs délégations ont rappelé que les décisions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 7/ étaient fondées sur la situation sociale qui était à l'origine des problèmes de production alimentaire et de nutrition. Par conséquent, le suivi de la Conférence intéressait les pays qui envisageaient d'élaborer des stratégies alimentaires nationales.

46. Il est apparu que pour soutenir le développement de l'agriculture il était indispensable d'élargir encore les capacités nationales de recherche agricole. De nombreuses délégations se sont félicitées de la création du service international d'aide à la recherche agricole nationale qui, espéraient-elles, contribuerait à renforcer les efforts de recherche dans les pays en développement. A ce propos, les participants ont demandé au GCRAI d'examiner la possibilité d'étendre ses activités à d'autres domaines intéressant les pays en développement.

47. Un petit nombre de délégations ont demandé une priorité plus élevée pour la recherche sur des productions végétales autres que le blé et le riz, par exemple le maïs, le manioc et le sorgho.

48. Dans un domaine très voisin, la plupart des délégations ont estimé qu'il fallait renforcer l'effort national et international de formation du personnel national chargé de formuler les politiques alimentaires ainsi que de préparer et d'exécuter les projets. Certains ont demandé que l'on renforce encore la formation des administrateurs des secteurs alimentaire et agricole, du personnel des services locaux de vulgarisation et des agents des centres de communication ruraux, notamment en Afrique. Le représentant du PNUD a souligné qu'il importait de renforcer l'assistance technique en vue de la formation du personnel et de l'étoffement des institutions dans les secteurs alimentaire et agricole.

49. Quelques délégations ont signalé qu'il fallait faire tout le possible pour éviter que les experts agricoles ne continuent à abandonner les pays en développement pour les pays développés.

7/ Voir note infrapaginale 2/.

50. Le Conseil a examiné la nécessité de donner aux politiques de consommation alimentaire et de nutrition un rang de priorité élevé, comme le demande la Stratégie internationale du développement, selon laquelle les efforts de production et de distribution des denrées alimentaires devraient assurer le ravitaillement des éléments de la population dont la ration calorique est insuffisante. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait d'étudier des politiques de subvention des prix de détail afin de contribuer plus directement à réduire la faim. Il a été généralement reconnu qu'il fallait absolument tenir compte des corrélations entre toutes les questions et mesures socio-économiques influant sur la production, la consommation et la distribution des denrées alimentaires, y compris les revenus et l'emploi. Pour certaines délégations, il était indispensable, pour stimuler la production alimentaire et le développement rural, d'ajuster les termes de l'échange entre les secteurs agricole et non agricole.

51. De nombreuses délégations ont souligné que, pour améliorer les disponibilités alimentaires et la distribution des denrées, il fallait procéder à d'importants investissements dans les transports, les moyens d'entreposage et d'autres infrastructures de la sécurité alimentaire. La Stratégie internationale du développement exigeait dans ces domaines des programmes et des ressources supplémentaires dont la nécessité avait été généralement reconnue.

52. Des représentants de pays développés et d'organismes d'aide au développement ont confirmé leur appui à la planification intégrée du secteur alimentaire en tant que moyen pratique d'orienter les investissements. De nombreuses délégations ont estimé qu'il incombait essentiellement au Conseil de faire en sorte que les appuis extérieurs nécessaires soient effectivement fournis.

53. Dans son message à la session du Conseil, le Directeur général du BIT a vigoureusement affirmé le rôle fondamental que les stratégies et systèmes nationaux d'alimentation devaient jouer dans la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement, en associant les mesures et les programmes de production, de distribution et de consommation des denrées alimentaires à la création d'emplois et à une distribution plus large des revenus. Il a souligné que le Conseil d'administration du BIT avait récemment insisté sur la nécessité à la fois de renforcer les liens entre l'investissement, l'aide alimentaire et l'assistance technique, et de mobiliser des moyens de développement supplémentaires en vue de l'élimination de la faim et de la pauvreté; il venait aussi d'avaliser la participation du BIT aux analyses des stratégies alimentaires nationales.

54. Le représentant de la FAO a fait remarquer que, pour assurer durablement la sécurité alimentaire mondiale, il fallait surtout accélérer la production d'aliments dans les pays en développement. A cette fin, il était essentiel que ces pays puissent mobiliser et investir des ressources dans le secteur agricole et la FAO, par l'intermédiaire de son Centre d'investissement, identifiait des projets d'investissement dans les secteurs alimentaire et agricole et aidait à mobiliser des moyens pour leur financement. Il a indiqué en outre que cette organisation, par l'intermédiaire de son service d'assistance à la planification, aidait les pays à renforcer leur capacité nationale de planification, d'élaboration de principes directeurs et de formulation de stratégies dans le domaine alimentaire et agricole.

55. Le représentant du PNUE a déclaré que, pour accroître régulièrement la production alimentaire des pays à déficit alimentaire, il fallait augmenter considérablement la coopération internationale pour la gestion du milieu et pour l'évaluation, la surveillance, la conservation et la restauration des sols, des eaux, des herbages et des forêts, base capitale de tout système d'alimentation.

B. Commerce international et sécurité alimentaire mondiale

Commerce international

56. Le Président du Conseil, dans son exposé d'introduction, a rappelé que le commerce international était un élément important du problème alimentaire mondial. Notant la complexité des problèmes du commerce alimentaire, qui dépendaient de facteurs étrangers à l'alimentation elle-même, il a souligné en outre les nouvelles difficultés que représentait la menace de voir utiliser l'alimentation comme un instrument politique, chose inacceptable.

57. Le Directeur exécutif du Conseil a déclaré à nouveau qu'il importait beaucoup d'augmenter les exportations de produits agricoles et non agricoles des pays en développement pour faciliter la croissance économique de ces pays et la solution de leurs problèmes alimentaires, car ces exportations leur donneraient les moyens de financer leur développement national. Cela étant, il a proposé au Conseil de recommander que les organes de négociation responsables fassent de nouveaux efforts pour libéraliser les importations de produits des pays en développement, en particulier celles d'articles susceptibles d'être produits à des prix compétitifs.

58. Il a été convenu en général que le protectionnisme rendait les pays en développement moins capables d'augmenter leurs exportations et de financer leur développement économique. Il a été souligné que le tiers des exportations de l'Amérique du Nord et de l'Europe et la moitié des exportations du Japon allaient actuellement aux pays en développement, qui seraient à l'avenir de plus en plus recherchés comme marchés des pays développés. L'intérêt bien entendu et le bon sens, selon la majorité des délégations, voulaient que les pays en développement puissent exporter plus librement et plus sûrement vers les pays développés. Ce facteur pourrait être le plus important de tous pour le développement du commerce international au profit de tous les pays dans les années à venir. Or, en fait, comme l'ont affirmé des pays des divers groupes, le protectionnisme renforcé s'opposait à l'efficacité de la production et engendrait de l'inflation et du chômage dans le monde entier. La grande majorité des délégations ont demandé que l'on prenne des dispositions concrètes et pratiques pour laisser les avantages relatifs exercer leurs effets sur l'évolution du commerce international, de manière à stimuler les investissements et la productivité. Sinon, de l'avis de ces délégations, la communauté internationale serait condamnée à institutionnaliser une répartition inefficace des ressources au détriment des possibilités de croissance.

59. Plusieurs orateurs de pays développés et en développement ont exprimé l'opinion que la dernière série de négociations multilatérales du GATT n'avait rien apporté d'intéressant pour la libéralisation des échanges, et notamment du commerce de produits agricoles; les délégations de certains de ces orateurs estimaient en conséquence que lesdites négociations représentaient une occasion perdue pour la communauté internationale. Toutefois, d'autres membres du Conseil, ainsi que le représentant de la CEE, ont estimé que ces négociations multilatérales avaient été importantes et avaient donné des résultats satisfaisants.

60. Quelques pays ont proposé au Conseil de recommander que soient engagées de nouvelles négociations commerciales visant principalement les questions relatives au commerce agricole, et que les pays et les institutions internationales compétentes cherchent de nouveaux moyens d'abaisser les barrières commerciales, notamment celles qui entravaient les échanges des produits agricoles et le commerce des pays en développement. D'autres délégations ont toutefois estimé qu'il n'était pas nécessaire

d'entreprendre de nouvelles négociations commerciales multilatérales étant donné qu'une série longue et compliquée venait seulement d'être menée à terme. Elles ont également affirmé que ce serait surtout les pays développés qui bénéficieraient des avantages des concessions commerciales dans le domaine de l'agriculture, puisqu'ils étaient les principaux exportateurs.

61. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les résultats des travaux de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et du secrétariat de la CNUCED, d'où il ressortait que s'il survenait dans les pays industrialisés un abaissement des barrières commerciales ayant des incidences sur les produits agricoles, il se produirait une augmentation importante et quantifiable des exportations des pays en développement. Un certain nombre de délégations ont jugé que le document préparé par la CNUCED était utile. Elles ont fait observer que le protectionnisme agricole s'était très sensiblement renforcé au cours des 20 dernières années, entraînant des discriminations et de graves distorsions dans les structures mondiales de la production et du commerce. Diverses délégations ont signalé que les barrières commerciales avaient un effet préjudiciable sur des produits que leur pays serait en mesure d'exporter, et elles ont demandé aux pays et groupes de pays qui imposaient de telles restrictions de les lever.

62. L'observateur de la CEE a émis des doutes au sujet de la méthodologie et des conclusions du document du secrétariat de la CNUCED cité par divers membres. Il a fait valoir que la CEE était le plus gros importateur de produits agricoles et absorbait en particulier une quantité toujours plus grande de tels produits en provenance de pays en développement. La Convention de Lomé du 28 février 1975, signée par la CEE et 61 pays en développement d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, était selon lui un autre exemple de la contribution de la CEE à l'expansion et à la stabilisation du commerce mondial, car elle offrait grâce au système STABEX, des compensations financières en cas de déficit d'exportation et permettait aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de pénétrer librement sur les marchés de la CEE. Il a aussi précisé que les produits caractéristiques de l'agriculture européenne devaient être raisonnablement protégés, ajoutant que le champ de complémentarité entre la Communauté et les pays en développement était très étendu. De l'avis du représentant, la politique agricole commune de la CEE avait notablement contribué à accroître et stabiliser la production alimentaire en Europe et il y avait donc lieu de la considérer comme un important élément de la sécurité alimentaire mondiale.

63. Les participants ont généralement donné leur appui au Fonds commun créé dans le cadre du Programme intégré de la CNUCED pour les produits de base, et plusieurs pays membres tant développés qu'en développement ont insisté sur la nécessité de lui affecter des sommes suffisantes. Quelques délégations ont aussi demandé aux pays qui avaient déjà fait des promesses de contributions au Fonds de les verser rapidement. Plusieurs délégations ont demandé instamment que des mesures efficaces soient prises pour réduire l'instabilité des marchés internationaux de produits agricoles, qui décourageait les agriculteurs et entravait l'application de politiques d'investissement rationnelles.

64. Un certain nombre de délégations de pays en développement ont souligné qu'il était possible d'élargir le champ d'application du système généralisé de préférences dans de nombreux pays développés de manière qu'il couvre des matières premières agricoles aussi bien que des produits transformés et semi-transformés, et elles ont demandé qu'une telle action soit entreprise de toute urgence, en signe de

coopération internationale. Quelques orateurs ont également fait observer que tous les pays industrialisés devraient accorder des préférences commerciales aux pays en développement, que ce soit par l'intermédiaire de leurs systèmes généralisés de préférences ou selon d'autres modalités, en fonction de leur système commercial.

65. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'elles s'inquiétaient de voir utiliser les exportations de produits alimentaires ou l'aide alimentaire comme instrument de pression politique, procédé qu'elles condamnent sans équivoque. Le représentant du Nicaragua a fait observer que la population de son pays, qui souffrait déjà de la pauvreté et des perturbations économiques provoquées par les récents troubles civiques, était victime des restrictions que les Etats-Unis, fournisseurs traditionnels du Nicaragua, apportaient à leurs exportations de blé, pour des raisons de nature purement politique. Cette réduction, a-t-il déclaré, a de graves conséquences pour l'alimentation de la population et il a demandé à la communauté internationale d'intervenir pour résoudre les problèmes alimentaires immédiats et structurels de son pays qui, a-t-il affirmé, pourraient augmenter très considérablement sa production alimentaire.

66. Répondant à l'intervention du représentant du Nicaragua, le représentant des Etats-Unis a déclaré que l'assistance en vertu de la Loi 480 n'avait pas été supprimée, pas plus qu'il n'avait été mis fin à un accord actuel avec le Nicaragua sous le régime du Titre I. Les Etats-Unis, a-t-il affirmé, continuaient à fournir aux populations nécessiteuses du Nicaragua une aide alimentaire à titre humanitaire conformément à cette législation et le montant de cette aide s'élèverait à 10 millions de dollars pour l'année en cours. Il a fait observer en outre qu'il appartenait aux Etats-Unis, en leur qualité d'Etat souverain, de décider quels pays bénéficieraient de leur aide, après s'être livrés à un examen approfondi aux fins duquel les préoccupations d'ordre humanitaire jouaient un rôle essentiel. Les Etats-Unis estimaient avoir fait leurs preuves dans ce domaine.

67. Après quelques discussions, le Conseil a affirmé que la possibilité de se procurer de la nourriture était un droit fondamental de l'homme, comme l'avaient affirmé l'Assemblée générale et la Conférence mondiale de l'alimentation. Toutefois, il n'y a pas eu accord unanime pour affirmer le principe selon lequel aucun pays ne devrait, pour quelque motif que ce soit, restreindre, ou menacer de restreindre, l'accès à la nourriture, afin d'exercer une pression politique. De nombreuses délégations ont approuvé ce principe, tandis que d'autres ont déclaré qu'elles n'étaient pas compétentes pour discuter cette question. Un représentant, tout en acceptant le principe en règle générale, a émis l'avis que des restrictions commerciales pourraient quelquefois être envisagées, mais uniquement dans des conditions extrêmes.

Construction d'un réseau de sécurité alimentaire mondiale

68. Le Président du Conseil a rappelé que le Conseil avait été créé en 1974 parce que les gouvernements étaient désireux de réagir rapidement à la crise mondiale de l'alimentation de 1973/74. Améliorer la production alimentaire et parvenir à un niveau élevé d'autosuffisance étaient deux préalables essentiels à la sécurité alimentaire des pays en développement. Toutefois, des difficultés imprévues compromettraient toujours la sécurité alimentaire à court terme et, si l'on ne prenait pas les dispositions voulues pour les combattre, elles pourraient donner naissance à des situations graves qui dépasseraient le cadre de l'alimentation.

69. Le directeur exécutif a rappelé les résultats obtenus par le Conseil en matière de sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil était parvenu en particulier à dissocier, des échanges de vues au point mort concernant un accord nouveau sur le blé, les négociations au sujet d'une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, ce qui avait permis de mettre en vigueur une CAA portant désormais sur 7,6 millions de tonnes. En outre, les études relatives à une "facilité" de financement alimentaire, qui avaient été entamées par le Conseil en 1978 et poursuivies de concert avec la FAO, le FMI et la Commission Brandt, venaient d'aboutir la semaine précédente à l'instauration de ce mécanisme au sein du FMI. Le Conseil avait également fait oeuvre novatrice dans le domaine de la préparation de dispositifs pour le cas de crise alimentaire, et son exemple avait été suivi par la FAO et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Directeur exécutif a souligné que les résultats obtenus sur ces points représentaient des exemples de coopération entre organismes des Nations Unies. Le Conseil avait provoqué des décisions politiques et avait continué à chercher un appui en leur faveur par des voies politiques, tandis que d'autres organisations compétentes avaient de leur côté exécuté ou négocié des mesures pratiques de mise en oeuvre. C'était là précisément le rôle que la Conférence mondiale de l'alimentation et l'Assemblée générale avaient voulu confier au Conseil mondial de l'alimentation. Le Directeur exécutif a dûment rendu hommage à l'énergie et au rôle stimulant du Président sortant du Conseil, M. Arturo Tanco, qui avait contribué activement à faire progresser les mesures de sécurité alimentaire mondiale.

70. Le Directeur exécutif a réaffirmé qu'aucun système ou mesure concevable à l'heure actuelle ne saurait à lui seul assurer la stabilité générale des marchés céréaliers, la sécurité alimentaire mondiale et l'accès régulier des pays en développement aux approvisionnements alimentaires à des conditions acceptables pour eux. En revanche, ces objectifs pouvaient être poursuivis efficacement au moyen d'un ensemble de mesures qui à elles toutes, considérées comme applicables ou tout au moins négociables sur le plan politique, pourraient au total constituer un solide réseau de sécurité alimentaire mondiale.

71. Les membres du Conseil ont approuvé dans les grandes lignes la notion de réseau de sécurité alimentaire et la plupart des délégations ont souscrit en principe aux huit mesures proposées dans le document à l'examen (WFC/1981/3 et Add.1), à savoir :

a) Conclusion d'une nouvelle convention sur le commerce du blé en s'inspirant de la méthode d'approche qu'examine actuellement le Conseil international du blé, en vue de stabiliser quelque peu le marché international des céréales et de stimuler la coopération;

b) Accélération de l'édification de l'infrastructure concernant l'emménagement, le transport et les autres facteurs nécessaires pour l'alimentation dans les pays en développement, de manière à accroître leur propre sécurité;

c) Mise en place d'un dispositif alimentaire du FMI afin de soutenir la balance des paiements des pays en développement contraints d'augmenter brutalement leurs dépenses d'importations alimentaires pour des raisons indépendantes de leur volonté;

d) Prolongation de la Convention relative à l'aide alimentaire pour une durée de cinq ans, une réserve de 10 millions de tonnes devant être constituée pour garantir un flux minimal d'aide alimentaire lorsque la situation du marché est tendue;

e) Fourniture de 500 000 tonnes par an pour reconstituer la Réserve alimentaire internationale d'urgence, et réexamen de sa nature et de ses modalités pour assurer une aide alimentaire fiable et multilatérale dans les situations d'urgence;

f) Renforcement du Programme alimentaire mondial à l'aide d'une campagne mondiale pour lui permettre d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé et en assurer la reconstitution ultérieure;

g) Accord au sujet d'un ensemble de mesures applicables en cas de crise alimentaire, pour permettre aux pays de s'entendre au sujet des dispositions qu'ils ont avantage à prendre dans le domaine du commerce et les autres domaines et celles qui sont à éviter si l'on veut maintenir les approvisionnements globaux et la stabilité du marché au cas où une crise mondiale deviendrait imminente;

h) Constitution, en vue d'une éventuelle crise alimentaire, d'une réserve qui n'aurait pas à subir les forces du marché - et dont on ne se servirait qu'en "dernier recours" au cas où la menace d'une pénurie alimentaire mondiale se rapprocherait.

La délégation des Etats-Unis a réservé la position de son gouvernement à l'égard du réseau, en alléguant que cette notion n'était pas assez complète et que certaines des mesures proposées demandaient des éclaircissements et des analyses supplémentaires.

72. La plupart des membres se sont déclarés favorables à ce que l'on conclue le plus tôt possible une nouvelle convention sur le commerce du blé s'inspirant des idées directrices actuellement débattues par le Conseil international du blé et renfermant des dispositions économiques concrètes et obligatoires au sujet des stocks de réserve, un mécanisme consultatif pour régir leur accumulation et leur déblocage et des dispositions spéciales pour aider les pays en développement ayant contracté des obligations au titre de la Convention. Plusieurs pays ont demandé aussi que le Conseil préconise l'établissement d'un calendrier fixant les délais à observer pour la conclusion d'une nouvelle convention. Les membres du Conseil ont généralement admis qu'une convention sur le commerce du blé telle qu'elle était actuellement conçue, n'était pas contraire aux principes du libre échange sur les marchés internationaux des céréales.

73. La délégation des Etats-Unis, tout en réservant sa position au sujet d'une nouvelle convention sur le commerce du blé, a proposé que d'autres pays développés et, si possible, des pays en développement suivent l'exemple de son pays et instituent des dispositifs nationaux de réserve, sans attendre la conclusion d'accords internationaux pour obtenir la sécurité alimentaire permanente. Diverses délégations, dont celles de quelques-uns des principaux pays producteurs, ont estimé que la position exprimée ci-dessus n'était pas incompatible avec le consensus général sur la nécessité d'aboutir prochainement à un nouvel accord pratique sur le commerce international du blé. La plupart des délégations ont considéré qu'un pareil accord international améliorerait la sécurité des producteurs individuels, des consommateurs et de leurs pays respectifs, et que le renforcement de la stabilité du marché international faciliterait forcément les investissements et

l'octroi de ressources. Quelques délégations ont fait observer que la belle récolte de blé escomptée durant l'année en cours fournirait un bon point de départ pour créer les premières réserves prévues par le nouvel accord.

74. Une délégation a proposé que le Conseil suive de près la prochaine session du Conseil international du blé, qui devait avoir lieu à Madrid en juin 1981, et elle a annoncé que ladite session allait donner à cet organisme une dernière occasion d'entamer des négociations sérieuses au sujet d'une nouvelle convention sur le blé, à défaut de quoi le Conseil devrait considérer le plan d'action en cinq points de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale comme un cadre permanent pour guider les pays dans leur recherche de la sécurité alimentaire mondiale. Le représentant de la FAO a également proposé ce plan d'action comme cadre permanent de la poursuite de ces objectifs.

75. La délégation de la France a proposé que l'on charge un groupe de travail d'étudier les rapports et interactions entre l'offre et la demande commerciales de céréales dans le monde, en vue d'améliorer les disponibilités céréalières sur lesquelles peuvent compter les pays en développement à faible revenu.

76. Le problème de la réserve pour le cas de crises alimentaires a été abordé par diverses délégations, dont certaines ont préconisé la mise en place d'un pareil dispositif à titre de mesure complémentaire, étant donné les visées, à leur avis très modestes, dont le Conseil mondial du blé se contentait actuellement quant à une nouvelle convention mondiale sur le blé. La création d'une réserve pour le cas de crise a également été prônée par certains comme mesure de remplacement du fait que, selon eux, la convention sur le commerce du blé ne paraissait pas près d'être conclue. Toutefois, plusieurs délégations ne se sont pas déclarées favorables à la constitution d'une réserve pour le cas de crise, faisant valoir que son coût ne serait pas justifié par les avantages qu'on pouvait en attendre, ou mettant en doute la possibilité de négocier les modalités d'une pareille réserve et la répartition des dépenses afférentes.

77. Le Conseil a énergiquement appuyé la proposition tendant à accélérer la mise en place d'une infrastructure de la sécurité alimentaire dans les pays en développement, certaines délégations estimant que cette initiative était la plus importante des huit mesures envisagées aux fins du réseau proposé. L'amélioration des moyens d'entreposage et de transport sur les plans local et national a paru un bon moyen d'encourager l'accroissement de la production alimentaire en même temps que d'assurer la continuité des approvisionnements. La plupart des délégations ont demandé que l'on augmente les investissements pour financer la construction de cette infrastructure. Il a été suggéré que le Conseil recommande que des ressources supplémentaires substantielles soient fournies à cet effet. Plusieurs pays donateurs ont souligné que des ressources accrues étaient acheminées tant bilatéralement que multilatéralement à cette fin par l'intermédiaire de la Banque mondiale et d'autres institutions. Toutefois, le représentant de la FAO a indiqué que le programme d'aide à la sécurité alimentaire de la FAO nedisposait pas de ressources suffisantes pour mener à bien ses activités et a instamment demandé au Conseil de recommander un accroissement de l'assistance accordée.

78. En s'associant à la demande d'aide supplémentaire pour la construction ou l'amélioration d'entrepôts, de moyens de transport et autres infrastructures de la sécurité alimentaire, le Conseil a prescrit que cette assistance soit dispensée par l'intermédiaire des mécanismes bilatéraux et multilatéraux existants, notamment la Banque mondiale, le FIDA et tous les programmes pertinents de la FAO, ainsi qu'au moyen d'autres mesures spéciales telles que des engagements pluriannuels d'aide alimentaire et l'affectation de cette aide à la constitution de stocks nationaux de sécurité alimentaire et au renforcement des politiques de développement agricole et alimentaire. Une délégation, en s'associant à la demande générale, a fait remarquer que la législation de son pays permettait difficilement la prise d'engagements pluriannuels d'aide alimentaire.

79. Les membres du Conseil ont été unanimes à féliciter le FMI, son Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international, son Directeur général et son secrétariat d'avoir suivi avec succès la recommandation du Conseil en faveur de la création d'une facilité de financement alimentaire. Il a été reconnu que cette décision utile du Fonds aiderait les Etats membres à empêcher les niveaux de consommation céréalière de décliner lors de hausses brutales des coûts d'importation provoquées par des facteurs qui, pour la plupart, sont indépendants de leur volonté. Cette facilité, qui constituerait un élargissement de l'actuelle facilité de financement compensatoire, combinerait les dédommagements en cas de coût excessif des importations céréalières et en cas de déficit des recettes d'exportation. Le montant du dépassement du coût des importations céréalières serait établi comme étant la différence entre leur coût durant l'année considérée et leur coût moyen durant la période de cinq ans centrée sur ladite année. Les tirages destinés à dédommager un pays en cas de coût excessif des importations céréalières pourraient être effectués à concurrence de 100 p. 100 de la quote-part. Tous les membres du Fonds pourraient recourir à cette facilité intégrée, mais on comptait que, selon les intentions qu'exprimait le communiqué du Comité intérimaire, elle rendrait particulièrement service aux pays à faible revenu dont la balance des paiements pourrait être bouleversée par des récoltes déficitaires ou par des hausses prononcées des prix d'importation des céréales.

80. Le Conseil a salué cette décision du FMI comme la preuve qu'avec suffisamment de volonté et de résolution, on pouvait avancer sensiblement vers la solution des problèmes alimentaires mondiaux. Il a autorisé son Président et le Directeur exécutif à faire part de sa satisfaction aux dirigeants du FMI.

81. Les membres du Conseil ont généralement reconnu la nécessité de conclure une Convention relative à l'aide alimentaire portant sur un minimum de 10 millions de tonnes conformément à l'objectif fixé en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation. Certains des donateurs actuels d'aide alimentaire, tout en admettant la nécessité d'une CAA de 10 millions de tonnes, ont demandé que de nouveaux donateurs, en particulier des pays exportateurs de pétrole et des pays socialistes, contribuent aux efforts déployés pour atteindre cet objectif. D'autres délégations ont estimé que des pays producteurs d'excédents auraient plus de facilité à honorer des engagements d'aide alimentaire en nature. De nombreuses délégations ont été d'avis que la Convention relative à l'aide alimentaire, pour des raisons de continuité et de fiabilité, soit reconduite pour cinq ans. Cette

proposition n'a guère suscité d'opposition de principe, mais quelques orateurs ont fait observer qu'à leurs yeux la Convention n'était qu'un instrument associé à la Convention sur le commerce du blé dans le cadre de l'Accord international sur le blé. Selon certaines de ces délégations, il devrait y avoir un lien entre la durée des deux conventions. D'autres délégations ont estimé que, puisque le Conseil mondial de l'alimentation lui-même avait recommandé de dissocier les négociations relatives aux deux conventions et que cette recommandation avait été suivie par le Comité d'aide alimentaire, il n'y avait pas lieu d'envisager un retour à des négociations parallèles.

82. Divers orateurs ont parlé des besoins d'aide alimentaire pour la Décennie qui s'ouvre. Dans son introduction, le Directeur exécutif a déclaré que les tendances à exagérer ou à sous-estimer les besoins d'aide alimentaire pour les années 80, indépendamment d'une analyse de leurs incidences sur les programmes d'encouragement de la production nationale, n'étaient pas conformes à l'intérêt des pays en développement, et il a recommandé une vue plus large du problème. Toutefois, un représentant a proposé que l'objectif de l'aide alimentaire soit porté de 10 millions à 17 à 18 millions de tonnes d'ici au milieu des années 80, étant donné l'accroissement des besoins d'aide alimentaire dans les pays en développement à faibles revenus. Suivant certaines délégations, l'utilisation de l'aide alimentaire, quoique pleinement justifiée dans les cas d'urgence, pourrait, si elle n'était pas associée à des encouragements aux producteurs, nuire à la production alimentaire et rendre les pays plus dépendants. Il est apparu que l'ensemble du problème des besoins d'aide alimentaire devrait être étudié en profondeur, compte dûment tenu du coût de l'aide alimentaire par rapport au coût en numéraire d'investissements équivalents.

83. Le Conseil a reçu le sixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, portant sur l'année 1980, et il en a pris acte. Le Conseil a estimé qu'il était indispensable d'atteindre l'objectif budgétaire du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal en cours, à savoir un milliard de dollars, et qu'il fallait faire des efforts particuliers à cette fin. A ce propos, quelques-uns des principaux contributeurs au Programme ont proposé que de nouveaux donateurs, y compris des pays exportateurs de pétrole et des pays socialistes, fournissent des contributions en espèces pour aider à combler l'écart actuel entre les promesses de contributions et l'objectif prévu. Le Directeur exécutif intérimaire du Programme a déclaré qu'en proposant pour l'exercice biennal 1983-1984 un budget de 1,2 milliard de dollars, il n'envisageait aucune augmentation en valeur réelle et il a demandé à tous les pays d'approuver ce budget à la prochaine session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, qui devait avoir lieu en octobre 1981. La proposition a été appuyée par un grand nombre de délégations.

84. La question des objectifs du Programme alimentaire mondial a amené celle de savoir si le Conseil mondial de l'alimentation avait qualité pour donner des orientations de politique générale en la matière. La plupart des délégations ont estimé qu'une des fonctions essentielles du Conseil consistait à débloquer les impasses et à donner des avis sur des cas difficiles comme celui qui se présentait actuellement. D'autres ont émis l'opinion que, le Comité des politiques et

programmes d'aide alimentaire venant d'examiner la question sans parvenir à un accord, on ne pouvait pas compter qu'une intervention du Conseil dans les affaires de cet organe donne de bons résultats.

85. Les participants ont généralement reconnu que l'aide alimentaire multilatérale d'urgence était un élément important du réseau de sécurité alimentaire mondiale et qu'il fallait trouver les moyens de renforcer sa fiabilité et sa continuité. Dans cet ordre d'idées, un certain nombre de délégations ont proposé de transformer en convention ayant force obligatoire la Réserve alimentaire internationale d'urgence de 500 000 tonnes. D'autres, au contraire, ne se sont pas montrées disposées à envisager une convention distincte de cette nature et certaines ont estimé que son adoption aurait probablement pour résultat de décourager les donateurs. Néanmoins, toutes les délégations se sont déclarées disposées à envisager de meilleurs moyens de renforcer la RAIU et d'assurer sa reconstitution régulière au niveau de 500 000 tonnes. Certaines ont fait observer qu'il serait plus facile de progresser en ce sens si l'on s'accordait mieux sur les définitions et les critères de l'aide alimentaire d'urgence et de l'aide alimentaire destinée à améliorer graduellement la vie des éléments pauvres de la population urbaine et rurale. Ces deux besoins étaient importants, mais, pour y répondre efficacement, il fallait recourir à des modalités différentes. Là encore, quelques représentants des donateurs traditionnels d'aide alimentaire ont insisté pour que de nouveaux donateurs soient invités à contribuer à la RAIU. Certaines délégations ont exprimé l'opinion qu'il fallait envisager un dépassement de l'objectif actuel de la RAIU étant donné les sombres perspectives en matière d'alimentation et la nécessité d'accroître l'aide alimentaire pour faire face aux situations d'urgence dans le monde entier.

86. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a appelé l'attention du Conseil sur les cas graves et nombreux de malnutrition au Viet Nam et sur la nécessité d'une aide alimentaire. Il a demandé au Conseil d'exprimer sa préoccupation pour les victimes de calamités naturelles au Viet Nam.

87. Dans son exposé, le Directeur exécutif a rappelé à nouveau qu'il fallait s'entendre sur les mesures à prendre ou à ne pas prendre dans le cas d'une crise alimentaire mondiale. Pour cela, il a suggéré que l'on envisage des dispositions garantissant à tous les pays et en tout temps l'accès aux approvisionnements céréaliers et assurant que les principaux producteurs et consommateurs de céréales ne feront pas retomber sur des tiers la charge de l'ajustement aux déficits de production mondiale en recourant à des mesures commerciales restrictives. En temps de crise, les ajustements normaux de l'utilisation des céréales étaient impossibles parce que les pays développés tendaient à réagir aux pénuries mondiales en isolant leur marché par un freinage des exportations et par des subventions aux importations, à la consommation humaine et à l'alimentation du bétail. On pouvait continuer à y nourrir celui-ci, a fait observer l'orateur, presque comme s'il ne se passait rien au-delà des frontières nationales. Le principal objectif d'un dispositif de préparation aux crises alimentaires était de chercher à obtenir que, dans un effort de coopération internationale, toutes les nations, y compris les pays développés et les pays socialistes, prennent leur part du fardeau que représentaient les mesures d'ajustement à un déficit mondial de la production céréalière. Le Conseil est convenu qu'il était indispensable, en cas de déficit de la production mondiale,

d'assurer l'accès aux approvisionnements en céréales vivrières par des voies commerciales libres, et il a invité les gouvernements des pays producteurs et consommateurs à étudier la question; il comptait examiner le problème à sa prochaine session.

88. Le Conseil était également saisi du rapport sur la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, contenant - entre autres choses importantes - le rapport du Groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les moyens de parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Ce rapport a été cité par diverses délégations qui ont loué le travail du Comité, appelant l'attention sur la formulation d'indicateurs nationaux et mondiaux objectifs pour signaler les pénuries alimentaires; sur les moyens d'améliorer la préparation au niveau national en vue de faire face à ces pénuries; sur l'évaluation des facteurs logistiques, et sur les dispositifs de consultation et de coordination en période de crise.

89. Tout au long des débats sur la sécurité alimentaire mondiale, les délégations ont souligné de façon générale l'importance essentielle d'accroître la production alimentaire des pays en développement, tant pour leur propre sécurité alimentaire que pour celle du monde entier. Tout en reconnaissant qu'il était extrêmement nécessaire de créer des mécanismes internationaux pour assurer la stabilité des marchés céréaliers, la sécurité alimentaire internationale et l'accès permanent aux importations de céréales à des conditions acceptables en toutes circonstances par les pays en développement, tous les membres du Conseil ont continué d'estimer que les éléments clefs de la sécurité alimentaire étaient le développement des productions alimentaires nationales et le renforcement des infrastructures de chaque nation.

C. Possibilités de coopération économique
entre pays en développement

90. La Stratégie internationale du développement reconnaît qu'une intensification de la coopération économique entre pays en développement pourrait être "une composante dynamique et essentielle d'une restructuration effective des relations économiques internationales". Développant ce thème, le document WFC/1981/3 mettait l'accent sur les vastes possibilités et le besoin reconnu de coopération entre pays en développement en matière de production, de commerce et de sécurité alimentaires, soulignait que le Conseil mondial de l'alimentation devrait encourager une telle coopération, et proposait d'appuyer les efforts déployés par le GATT et la CNUCED pour promouvoir des systèmes préférentiels en faveur des pays en développement. On pourrait accorder une attention particulière aux préférences commerciales concernant les produits alimentaires en général, ainsi qu'à la mise au point de systèmes viables à l'échelon multilatéral pour faire face aux déficits et aux excédents alimentaires périodiques des pays en développement. Les pays en développement qui avaient des excédents de balance des paiements et orientaient actuellement leurs investissements extérieurs surtout vers les pays développés pourraient peut-être s'intéresser davantage aux possibilités d'investissement dans d'autres pays en développement. La production alimentaire était un domaine tout trouvé pour ce type de coopération. Quelques pays en développement avaient mis au point ou envisageaient des arrangements de coopération en matière de sécurité alimentaire, notamment les pays membres de l'ANASE, les pays du Sahel membres du CILSS et les pays de l'Afrique australe. En Amérique latine, le SELA et quelques autres groupes de pays avaient aussi examiné des propositions de coopération en matière de commerce et de sécurité alimentaires. Les pays non alignés étudiaient d'autres projets de coopération, notamment la création d'un fonds interrégional de réserve. L'expérience acquise dans ce domaine était relativement limitée, mais ces initiatives présentaient de grands avantages économiques et politiques.

91. On a généralement reconnu qu'il était souhaitable d'encourager les actions de coopération entre pays en développement en vue d'améliorer leur situation alimentaire.

92. Le représentant de l'Inde a fait observer que l'autonomie collective devenait un mot d'ordre dans le tiers monde et que les pays en développement manifestaient de plus en plus d'intérêt pour la mise en commun de leurs ressources et la répartition de leurs excédents. Il a ajouté que son pays avait mis à la disposition des pays qui souffraient de pénuries près de 500 000 tonnes de blé et 200 000 tonnes de riz à des conditions favorables, ce qui témoignait de sa volonté de jouer le rôle qui lui incombait dans la campagne mondiale contre la faim.

93. Le représentant du Mexique a déclaré que son pays avait pris des mesures énergiques pour faire face à ses problèmes alimentaires en mettant sur pied le système alimentaire mexicain, et a ajouté que le Mexique était prêt à partager avec d'autres pays les résultats de ses expériences en vue d'une solution intégrée des problèmes alimentaires.

94. Le représentant de l'Argentine a déclaré que son pays était prêt à offrir toute l'assistance possible en matière de ressources et de technologie.

95. Le représentant de la Yougoslavie a déclaré qu'en dépit de graves difficultés économiques, son pays augmenterait son assistance pour appuyer les efforts des pays en développement, notamment par l'intermédiaire des institutions internationales de développement.

96. Quelques délégations ont demandé avec insistance que les pays en développement qui ont des excédents de balance de paiements envisagent sérieusement la possibilité de procéder à des investissements en créant des entreprises communes dans les autres pays en développement afin d'améliorer la situation alimentaire. Une délégation a estimé que ces pays devraient, à la prochaine session du Conseil, faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard.

97. Le représentant de l'Iraq a fait remarquer que son pays procédait à de vastes investissements en vue d'accroître sa production agricole, son but étant d'améliorer ses possibilités d'aide aux pays arabes voisins et aux autres pays en développement. Des représentants ont cité des exemples d'accord de coopération dans le domaine de l'alimentation et dans des secteurs connexes entre les pays membres de l'ANASE, notamment les accords de l'ANASE relatifs aux réserves de riz, aux programmes d'action en cas de catastrophe naturelle, à la construction en cours d'une fabrique d'urée et au projet de création d'une fabrique de pesticides.

98. Les délégations ont demandé au Conseil d'encourager l'étude des arrangements nécessaires pour réunir des ressources matérielles, techniques et financières en vue d'accroître la production et le commerce alimentaires entre pays en développement.

D. Mobilisation en vue d'un effort accéléré

99. Dans sa déclaration introductive, le Directeur exécutif a insisté sur la nécessité de renforcer le soutien matériel aux stratégies, systèmes et plans alimentaires et projets d'investissement connexes des pays en développement, et notamment les efforts visant à former du personnel pour exécuter les plans et gérer les projets, ainsi que d'accroître le soutien politique à ces efforts.

100. Plus précisément, il a proposé que l'assistance au développement de l'alimentation et de l'agriculture soit maintenue, pour compenser la réduction observée en 1979, et que chaque pays capable de le faire l'augmente graduellement, au titre de son programme global d'assistance au développement. Il a demandé instamment qu'un soutien spécial soit accordé en priorité aux pays les moins avancés. Le Directeur exécutif a proposé en outre que dans le cadre d'une action sur les systèmes alimentaires, les efforts nationaux et le soutien international soient polarisés sur le développement technologique et sur des mesures connexes de politique générale et d'investissement capables de produire des résultats relativement rapides, tout en préparant le développement massif de l'infrastructure nécessaire dans de nombreux pays, en particulier en Afrique.

101. Le Directeur exécutif a précisé que pour supprimer définitivement la faim et la malnutrition, il faudrait que tous les pays s'engagent sans équivoque à accroître les investissements et l'aide qu'ils apportent au secteur alimentaire et à réexaminer la contribution de leur politique nationale à la sécurité alimentaire mondiale et au commerce international. A l'appui de cet engagement, il a demandé que chacun des pays en mesure de fournir une assistance élabore une stratégie de soutien nationale.

102. Le Directeur exécutif a souligné que la solution des problèmes alimentaires mondiaux exigeait de toutes les parties volonté politique et détermination, et qu'une action coordonnée pour mobiliser cette volonté représentait elle-même un élément vital de la Stratégie internationale du développement. Tel était, en

vérité, le rôle du Conseil mondial de l'alimentation. Le Conseil avait la tâche exceptionnelle de guider par ses orientations politiques un vaste effort international tendant à résoudre d'importantes questions en suspens de manière à assurer une plus grande sécurité alimentaire aux nations et aux populations. Un effort vraiment considérable pour supprimer définitivement la faim était un impératif politique si l'on voulait instaurer la coopération mondiale et la solidarité entre les nations.

103. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans le domaine de l'alimentation : la plupart des pays en développement avaient donné à l'alimentation un rang de priorité plus élevé, certains d'entre eux avaient atteint des taux impressionnants d'accroissement de la production, et les problèmes alimentaires avaient été inscrits en bonne place à l'ordre du jour international. Les principales réalisations avaient été la création du FIDA et, plus récemment, la décision de créer un mécanisme de financement alimentaire, que venait de prendre le Conseil des gouverneurs du FMI réuni en mai au Gabon. Mais la plupart des délégations ont exprimé leur déception de constater que l'on n'avait atteint à peu près aucun des objectifs convenus en ce qui concernait les flux de ressources extérieures, l'aide globale aux secteurs alimentaire et agricole, l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement et les mesures de sécurité alimentaire mondiale, et que le but fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation - supprimer définitivement la faim d'ici au milieu des années 80 - était devenu utopique.

104. Le Conseil a observé que l'accord était assez général au sujet des composants d'un effort accéléré, et qu'il restait surtout à passer des mots aux actes et à combler l'écart entre ce qui avait été reconnu souhaitable et ce qui avait été réellement accompli. A cet effet, il faudrait notamment que les pays en développement s'efforcent de réaliser des taux d'accroissement de la production alimentaire de 4 p. 100 par an et que les pays donateurs cherchent à atteindre l'objectif global d'aide publique au développement qui était de 0,7 p. 100 du PNB, à porter dès maintenant l'assistance extérieure au secteur alimentaire au niveau de 8,3 milliards de dollars des Etats-Unis par an et à satisfaire des besoins accrus de ressources extérieures estimés, pour 1990, à quelque 12,5 milliards de dollars (ces deux chiffres étant exprimés aux prix de 1975). Il était indispensable de reconstituer de toute urgence les ressources du FIDA et de l'IDA de façon suffisante et équitable.

105. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de fournir par priorité une aide aux pays les moins avancés. De l'avis d'un représentant, il faudrait également accorder une priorité aux pays en développement dont la production alimentaire était susceptible d'augmenter rapidement. Une délégation a proposé que l'aide aux pays les moins avancés soit accordée à titre de don et que les autres pays en développement reçoivent une aide à des conditions très favorables. Cette délégation a également été d'avis que le Conseil devrait porter à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies la recommandation contenue au paragraphe 110 de la Stratégie internationale du développement, selon laquelle il devrait examiner la proposition relative à un Fonds mondial de développement, de manière qu'un rapport puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard à sa trente-sixième session.

106. Plusieurs pays développés ont signalé que leur aide publique au développement avait sensiblement augmenté. La République fédérale d'Allemagne l'avait augmentée de 30 p. 100 en 1979, ce qui l'avait portée à 0,44 p. 100 du PNB. En 1980, son APD avait encore augmenté de 5 p. 100 et, pour la période 1981-1984, des augmentations

annuelles de 10 p. 100, soit environ le double du taux d'accroissement du budget fédéral total, étaient envisagées. L'aide privée au développement avait ajouté plus de 10 p. 100 aux flux de l'APD. La délégation française a déclaré qu'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 était une obligation impérative et a annoncé que dans le cas de la France le niveau de l'APD était passé de 0,59 p. 100 du PNB en 1979 à 0,62 p. 100 en 1980. Depuis 1978, la Norvège avait affecté 1 p. 100 de son PNB à l'APD et le programme à long terme de son gouvernement pour la période 1982-1985 prévoyait des augmentations graduelles jusqu'à 1,3 p. 100 par an. Le représentant de l'Italie a déclaré que son pays s'efforçait d'atteindre l'objectif d'APD de 0,7 p. 100 du PNB, en insistant spécialement sur l'aide aux secteurs alimentaire et agricole. La délégation des Etats-Unis a annoncé que l'année précédente son assistance technique dans les domaines liés à l'alimentation s'était élevée à 4 milliards de dollars pour les organisations multilatérales et à 1,5 milliard de dollars pour les programmes bilatéraux. La délégation du Japon a déclaré que son gouvernement comptait, pendant la première moitié des années 80, doubler au moins son APD par rapport aux niveaux d'aide atteints pendant la deuxième moitié de la dernière décennie.

107. La délégation de l'Union soviétique a décrit la coopération de son pays avec les pays en développement, en insistant sur l'importance des accords et des programmes à long terme qui permettraient aux pays en développement d'exécuter des plans de grande envergure et donnerait une assise plus stable à la coopération. Elle a aussi insisté sur la coopération de l'URSS avec de nombreuses institutions des Nations Unies, notamment la CESAP et l'ONUUDI.

108. La délégation de l'Iraq a indiqué que son pays consacrait actuellement 3,6 p. 100 de son PNB à l'assistance au développement et qu'il offrait de participer, avec d'autres pays membres de l'OPEP, à un programme mondial visant la suppression définitive de la faim et de la malnutrition, à condition que les pays développés atteignent au moins l'objectif de 0,7 p. 100.

109. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué que les prêts consentis par cet organisme aux fins de la production agricole atteindraient un montant de 3,5 milliards de dollars des Etats-Unis à la fin de l'exercice financier, en juin 1981. Il a déclaré que les prêts multilatéraux n'avaient pas diminué ces dernières années contrairement à ce que certains avaient affirmé. Le représentant du FIDA a signalé que son organisation avait engagé 990 millions de dollars dans des projets et des programmes destinés à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté en milieu rural dans 70 Etats membres; le coût estimatif total de ces activités dépassait 4 milliards de dollars. L'objectif du programme d'activités du FIDA pour la période 1981-1983 avait été fixé à 1,5 milliard de dollars et on s'attendait qu'un accord sur la répartition des contributions à la reconstitution du Fonds entre les diverses catégories de pays intervienne d'ici au milieu de 1981. Le représentant du PNUD a signalé que 80 p. 100 des ressources de son organisation consacrées aux programmes nationaux pendant le troisième cycle iraient aux pays à faible revenu, y compris tous les pays déficitaires sur le plan alimentaire, qui pourraient ainsi, s'ils le désiraient, consacrer un montant beaucoup plus élevé de ressources du PNUD à des programmes concernant l'alimentation.

110. Se reportant au paragraphe 29 des conclusions et recommandations, le délégué du Royaume-Uni a rappelé et réaffirmé les déclarations faites par son pays, à la cinquième session de la CNUCED et lors de l'adoption de la Stratégie internationale du développement, au sujet des progrès accomplis vers l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB comme montant de l'aide.

111. Quelques délégations ont insisté sur l'importance des coentreprises multinationales, au niveau public ou privé, en tant que moyen supplémentaire d'accroître les flux de ressources.

112. Le représentant du Programme alimentaire mondial a signalé que l'objectif budgétaire du PAM, soit un milliard de dollars des Etats-Unis pour l'exercice biennal 1980-1981, n'avait été atteint qu'à raison de 75 p. 100 seulement jusqu'à maintenant et que les perspectives d'obtention du complément n'étaient pas particulièrement encourageantes. Pour l'exercice biennal suivant, on avait proposé un objectif de 1,2 milliard de dollars qui correspondait à une croissance nulle en valeur réelle. Le représentant a également signalé que les besoins d'aliments pour l'aide aux projets pourraient augmenter considérablement d'ici à 1985, les quantités supplémentaires requises atteignant 4,5 à 5 millions de tonnes par an.

113. De nombreuses délégations ont également insisté sur la nécessité de renforcer l'aide sous forme de facteurs de production agricole, et en particulier les fournitures d'engrais, en vue d'atteindre l'objectif d'un million de tonnes d'éléments nutritifs par an fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation. De nombreux participants ont aussi estimé qu'il faudrait investir davantage dans la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles.

114. Divers participants ont souscrit à la proposition selon laquelle les différents pays donateurs devraient élaborer une stratégie de soutien pour épauler convenablement les stratégies nationales des pays en développement. Quelques pays ont néanmoins estimé que cette idée n'avait pas été définie avec suffisamment de clarté, que les dispositions actuelles étaient suffisantes, ou qu'il n'était peut-être pas souhaitable de créer une telle obligation pour les donateurs. Un certain nombre de pays ont été d'avis que tous les pays devraient adopter des stratégies de soutien couvrant tous les aspects des problèmes alimentaires mondiaux, notamment l'aide au développement, les politiques commerciales et les questions relatives à la sécurité alimentaire mondiale. A propos du paragraphe 30 des conclusions et recommandations, le Royaume-Uni, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a tenu à faire noter qu'à leur avis les propositions présentées dans ce paragraphe s'adressaient à tous les pays.

115. Quelques délégations ont fait allusion à l'importance que revêtent la paix et la détente pour l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale et ont fait état du programme d'action pour la paix soumis au XXVIème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique quelques semaines auparavant. On s'est préoccupé de l'arrêt de la course aux armements et des mesures à prendre en vue du désarmement. Le désarmement a été présenté comme un important moyen de donner la prospérité aux populations. Une délégation a demandé qu'une plus grande attention soit accordée à ces questions dans les recommandations du Conseil.

116. De nombreux représentants ont souligné l'importance, dans un monde de plus en plus interdépendant, d'un effort commun de tous les peuples et de tous les pays pour supprimer la faim et le sous-développement. On s'est généralement accordé sur la nécessité d'agir avec plus de fermeté et d'adopter des politiques plus audacieuses pour progresser vers la réalisation des objectifs alimentaires et nutritionnels de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Cela semblait particulièrement important étant donné que les perspectives de l'économie mondiale pour les prochaines années étaient peu encourageantes et que la coopération internationale se heurtait actuellement à des difficultés. Dans ces conditions, il fallait, selon une délégation, que le Conseil devienne un exemple de ferme détermination politique et de vision lucide.

CHAPITRE III

ROLE DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION ET PROJETS DE TRAVAUX FUTURS

A. Rôle du Conseil mondial de l'alimentation

117. Dans son message au Conseil à sa septième session, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a noté que le Conseil avait placé la Stratégie internationale du développement au centre même de son ordre du jour pour la première des années 80. L'Organisation des Nations Unies, a-t-il déclaré, attendait du Conseil mondial de l'alimentation qu'il joue, comme le prévoit son mandat, un rôle important dans l'examen et l'évaluation de la stratégie pendant la décennie.

118. Au cours de leurs délibérations sur le rôle du Conseil, les membres ont reconnu que le Conseil devrait continuer à affirmer le rôle principal qui lui revient, en tant que seul organisme expressément ministériel de l'Organisation des Nations Unies, de s'attacher essentiellement au processus politique de mobilisation du soutien nécessaire pour résoudre les problèmes alimentaires mondiaux. Les déclarations du Président et des deux anciens présidents du Conseil, qui avaient pris la parole à l'occasion de la session, exprimaient la même opinion.

119. Dans son discours d'adieu, le Président sortant, M. Arturo R. Tanco Jr, a souligné que l'existence du Conseil équivalait à la reconnaissance explicite du fait que la question de l'alimentation constituait la plus grande préoccupation mondiale.

120. M. Francisco Merino Rábago, président nouvellement élu du Conseil, a noté que le Conseil avait été créé en 1974 par les gouvernements pour répondre d'urgence aux préoccupations suscitées par la crise alimentaire de 1973-1974. Le Conseil mondial de l'alimentation avait, a-t-il déclaré, un rôle très important à jouer, car la satisfaction des besoins alimentaires mondiaux était liée à nombre des problèmes dont souffre l'humanité sous différentes formes. Le Conseil témoignait de la volonté de la communauté internationale de résoudre des problèmes qui n'avaient ni frontière ni nationalité.

121. M. Sayed Marei, premier président du Conseil et secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, a déclaré que le Conseil mondial de l'alimentation "n'avait pas été créé pour fonctionner comme une simple tribune où les activités cessaient avec la fin des discours"; il constituait un mécanisme permanent assurant le suivi des travaux de la Conférence mondiale de l'alimentation. M. Sayed Marei a invité les gouvernements à s'engager à accorder leur soutien au Conseil.

122. Le Conseil a reconnu qu'il occupait une position unique, au centre du processus politique dans le domaine de l'alimentation, et qu'il devait tirer le plus possible parti de la présence des ministres qui le composaient pour favoriser, dans le cadre d'échanges de vue francs et libres, une réaction dynamique de la communauté internationale pour la solution des problèmes alimentaires mondiaux.

123. Les délégations ont reconnu que le Conseil pouvait le mieux remplir son mandat dans le cadre d'une coordination des politiques plutôt que des mesures administratives. En même temps, on a reconnu qu'il incombait au Conseil, conformément à son mandat, d'envisager dans leur ensemble les efforts des organismes du système des Nations Unies en matière d'alimentation.

124. Une délégation a proposé que les futures sessions du Conseil portent davantage sur des questions touchant strictement aux politiques et, en conséquence, de réduire quelque peu leur durée. Un autre pays a estimé que des discussions franches devraient avoir lieu au sein du Conseil, compte dûment tenu des responsabilités particulières d'autres instances. Une autre délégation a proposé qu'entre les sessions le Président du Conseil use de son prestige pour gagner des appuis aux recommandations du Conseil.

125. Une délégation a reconnu qu'il était difficile d'évaluer en termes quantitatifs les résultats obtenus par un organisme de coordination des politiques comme le Conseil mondial de l'alimentation. Ses recommandations sur les politiques à suivre pouvaient susciter une certaine résistance et quelques critiques, mais son existence était indispensable aux intérêts du système des Nations Unies. Le Conseil mondial de l'alimentation, a-t-il ajouté, était non seulement précieux mais essentiel, précisément parce qu'il était la seule instance où des ministres pouvaient examiner des politiques sans avoir à s'occuper de mandats ou de conflits de compétence entre organismes d'exécution. Ce n'est qu'au sein du Conseil mondial de l'alimentation que les ministres pouvaient objectivement examiner l'ensemble de la situation alimentaire dans le monde sans avoir à se soucier de protéger les intérêts particuliers d'une organisation ou d'une autre et en tenant pleinement compte du fait que l'étude des questions alimentaires ne pouvait être dissociée des incidences importantes qu'avaient d'autres secteurs de l'économie sur les problèmes de la faim et de la malnutrition. Les ministres devaient aussi s'estimer libres d'examiner les relations entre les organismes du système des Nations Unies et la manière dont les activités d'un organisme influent sur celles d'un autre. Cette délégation s'est déclarée fermement convaincue que le Conseil devait s'acquitter de ses attributions concernant l'examen périodique des problèmes majeurs et des questions de politique générale touchant à la situation alimentaire dans le monde, et recommander en outre l'adoption des mesures correctives voulues sans se laisser intimider même si ses recommandations étaient mal accueillies. Il a estimé que le rapport sur la session précédente ne reflétait pas de façon exacte les observations qu'il avait présentées sur cette question lors de ladite session.

126. Quelques délégations ont estimé que le rôle de coordination du Conseil dans le système des Nations Unies devrait être précisé et qu'il donnait lieu à des interprétations divergentes. D'autres délégations se sont demandé dans quelle mesure le Conseil, avec ses effectifs très limités, pourrait assurer la coordination des activités des organismes intéressés du vaste système des Nations Unies dans le domaine de l'alimentation et des questions connexes.

127. Il a été reconnu que le Conseil n'avait pas de responsabilité d'exécution et qu'il était conforme à l'intérêt bien compris de la communauté internationale que le Conseil se consacre essentiellement aux questions de politique générale qui appelaient une manifestation collective de volonté politique dans la solution des problèmes alimentaires mondiaux.

128. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration étroite entre le Conseil mondial de l'alimentation et la FAO. Une délégation a souligné aussi l'importance particulière d'une coordination adéquate des activités entre les quatre organisations situées à Rome qui s'occupaient des problèmes d'alimentation. Une autre délégation a estimé que le Conseil devrait examiner les recommandations énoncées dans l'étude de la FAO intitulée "Agriculture : horizon 2000" et appuyer les travaux fondamentaux que la FAO accomplissait dans ce domaine.

129. Le Conseil a jugé que le Bureau et le secrétariat avaient des rôles importants à jouer dans ses travaux. Une délégation a suggéré que le Président du Conseil s'intéresse activement à la reconstitution des avoirs du FIDA. Elle a également suggéré que le secrétariat continue, pour l'établissement de ses documents, à faire preuve d'objectivité, de clarté, de franchise et du sens des réalités.

B. Contribution apportée par les réunions préparatoires

130. En ce qui concerne la nature et le caractère des réunions préparatoires du Conseil, on s'est félicité de la manière dont le Président par intérim, M. José Leviste, avait dirigé les travaux de la réunion préparatoire à la session en cours. Certaines délégations ont déclaré que la procédure adoptée pour cette réunion constituait un modèle utile pour la conduite des réunions préparatoires futures. Quelques autres délégations ont estimé qu'elle n'était pas conforme aux procédures établies de l'ONU et que la réunion préparatoire devrait adopter son propre rapport. Agir autrement, pensaient-elles, réduisait gravement l'efficacité de la réunion préparatoire. Quelques délégations ont été d'avis que la réunion préparatoire devrait se tenir au moins deux mois avant la réunion ministérielle, pendant une période de cinq jours, et créer un comité de rédaction pour l'établissement du rapport. Quelques délégations ont suggéré que les réunions préparatoires devaient formuler des recommandations ou déterminer les domaines où il y avait convergence ou divergence de vues, pour les soumettre aux ministres, qui seraient libres de les accepter, de les modifier ou de les rejeter.

131. Une délégation a estimé que le rapport de la réunion préparatoire précédente ne reflétait pas de façon satisfaisante les vues des pays en développement.

132. Une autre délégation a déclaré que le Conseil devrait continuer de tenir ses réunions préparatoires à Rome, où la plupart des gouvernements avaient des représentants, et a fait observer que l'organisation d'une réunion hors de Rome pourrait entraîner un déséquilibre en matière de représentation.

133. Les ministres ont estimé que les réunions préparatoires avaient un caractère consultatif et ne devaient en aucun cas empiéter sur leur prérogative de prendre des décisions au nom de leurs gouvernements. Il a été décidé par consensus que la procédure adoptée pour la réunion préparatoire à la septième session ministérielle devrait être suivie pour la réunion préparatoire à la prochaine session du Conseil au Bangladesh.

C. Programme de travail futur

134. Dans sa déclaration au Conseil, le Directeur exécutif a fait observer que l'impulsion donnée par les gouvernements à l'examen et, au besoin, à la révision des politiques, afin d'obtenir que tous les groupes sans exception et tous les pays en mesure de le faire augmentent les ressources disponibles pour la solution des problèmes alimentaires, se trouvait au centre des activités du Conseil mondial de l'alimentation et constituerait un élément essentiel de son prochain ordre du jour. Etant donné que l'Assemblée générale procéderait en 1984 au premier examen et évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement, la huitième session du Conseil offrirait une bonne occasion d'entreprendre un examen initial des mesures prises par les gouvernements et les institutions internationales pour orienter leurs politiques et leurs programmes dans un sens permettant d'atteindre les buts et les objectifs de cette stratégie. Cet examen comporterait une évaluation des progrès accomplis en matière de stratégies alimentaires nationales et de mesures nationales relatives aux droits alimentaires.

135. Se référant au projet de plan à moyen terme du Conseil pour la période 1984-1989 - élément de la planification d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies à moyen terme - qu'il avait auparavant fait distribuer aux ministres pour examen, le Directeur exécutif a déclaré que les débats et les conclusions de la session en cours concernant la Stratégie internationale du développement pour les années 80, et le rôle correspondant du Conseil, fournissaient une orientation utile dont on pourrait s'inspirer pour remanier le projet avant de l'adresser à l'Assemblée générale.

136. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée de demander au secrétariat de suivre les progrès accomplis dans le domaine des stratégies intéressant le secteur alimentaire et de faire rapport à ce sujet au Conseil lors des sessions futures, ce qui rassurerait ceux qui estimaient qu'il faudrait donner à cette importante initiative une suite appropriée. Les participants sont convenus que le Conseil devrait continuer à organiser des consultations aux échelons régional et sous-régional pour mobiliser un soutien aux efforts touchant la production alimentaire dans les pays en développement et favoriser des échanges fructueux de données d'expérience entre ces pays.

137. Une délégation a noté qu'il serait utile que les Etats membres soient informés du rôle que joueraient les stratégies alimentaires à l'égard des activités des sociétés transnationales dans le domaine de l'alimentation. Elle a précisé qu'il appartiendrait aux différents pays d'évaluer les risques et les avantages que comportaient de telles activités pour les objectifs de développement. Mais le Conseil mondial de l'alimentation pourrait servir de cadre de discussion pour une évaluation plus générale fondée sur les résultats obtenus dans les différents pays.

138. Une autre délégation a estimé que le Conseil devrait examiner de plus près la question des sociétés transnationales et de leurs relations avec les questions alimentaires, en étudiant notamment le comportement de ces sociétés dans les pays en développement et le code de conduite pour les sociétés transnationales dès qu'il serait mis au point.

139. Une délégation a fait observer que, pour permettre au Conseil d'aider les gouvernements à examiner les mesures prises par les institutions qui s'occupent du domaine de l'alimentation et de contribuer à la solution des problèmes alimentaires mondiaux, le répertoire des organisations et organismes principaux du système des Nations Unies, s'il était utile, ne représentait toutefois qu'une première étape. Elle a proposé que le secrétariat entreprenne un travail plus analytique en établissant, sous la forme d'un additif au répertoire, un rapport décrivant les relations des travaux de ces organisations et organismes avec les stratégies nationales et internationales ainsi que les relations entre ces organismes eux-mêmes. Elle a suggéré que ce travail porte d'abord sur l'Afrique, région qui souffrait le plus de la faim et de la malnutrition.

140. Au sujet de cette proposition, une autre délégation a fait observer que le Corps commun d'inspection des Nations Unies était censé examiner les questions intéressant les relations entre les responsabilités des différentes organisations internationales et que ce genre de travail devrait lui être confié. L'orateur précédent a toutefois répondu que cette procédure ne permettait pas de tenir compte de la nécessité de procéder sur ces questions à un examen d'ensemble orienté en fonction des politiques.

141. Une autre délégation a estimé qu'il serait préférable qu'un examen de cette nature soit entrepris par les pays en cause.

142. Conformément à son mandat, le Conseil a décidé de charger son secrétariat de rassembler pour la prochaine réunion toutes informations concernant les travaux accomplis par les organismes internationaux qui exerçaient une activité dans le secteur agricole en Afrique, en faisant ressortir le caractère satisfaisant ou non des activités consacrées au problème de l'alimentation en Afrique. Le secrétariat devrait utiliser au maximum les études déjà faites.

143. Une autre délégation a proposé que, pour aider le Conseil à déterminer les progrès accomplis depuis la Conférence mondiale de l'alimentation, le secrétariat établisse un rapport énumérant les principales propositions de cette conférence, faisant ressortir les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de chacune de ces propositions, et formulant des recommandations précises à cet égard.

144. Une délégation a proposé que le secrétariat établisse pour la prochaine session du Conseil un rapport sur la libéralisation des échanges.

145. Sous réserve des observations ci-dessus et de l'évolution de la situation, il y a eu accord général sur les questions proposées pour l'ordre du jour de la huitième session du Conseil qui se tiendrait à Dacca (Bangladesh) en 1982, et notamment : fourniture de ressources en vue d'appuyer les efforts des pays en développement pour assurer leur autonomie alimentaire; examen des mesures de politique générale adoptées par les gouvernements et les institutions pour accélérer la mise en oeuvre des programmes alimentaires nationaux; et objectifs, programmes et perspectives de la sécurité alimentaire mondiale.

146. Une délégation a proposé d'examiner ensemble les questions des ressources et des efforts nationaux. Une autre délégation a proposé que la question des objectifs de sécurité alimentaire mondiale porte sur les résultats obtenus aussi bien que sur les programmes et perspectives. Une troisième délégation a proposé d'examiner aussi la question de la disponibilité des facteurs de production essentiels.

D. Date et lieu des prochaines sessions

147. Sur l'invitation du Gouvernement du Bangladesh, le Conseil a décidé de tenir sa huitième session ministérielle à Dacca (Bangladesh) au cours de la semaine commençant le 20 septembre 1982. Les ministres ont été informés de la décision figurant au paragraphe 24 de la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, adoptée en 1979, aux termes de laquelle les organes subsidiaires de l'Assemblée sont requis de terminer leurs travaux au plus tard le 1er septembre de chaque année, mais ils ont décidé de demander qu'il soit fait exception à cette règle pour la session de 1982 du Conseil.

148. Les Gouvernements de l'Argentine et du Nicaragua ont adressé au Conseil des offres d'accueil pour la neuvième session, en 1983.

CHAPITRE IV

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Organisation des travaux

149. A la 5ème séance de la session, le Conseil a créé un groupe de travail chargé de rédiger les conclusions et recommandations. Ce groupe était composé des représentants des pays suivants : Argentine et Nicaragua (Etats d'Amérique latine); Soudan et Zaïre (Etats d'Afrique); Pakistan et Philippines (Etats d'Asie); Hongrie et Union des Républiques socialistes soviétiques (Etats socialistes d'Europe orientale); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Etats-Unis d'Amérique (Etats d'Europe occidentale et autres Etats). Les représentants du Japon, de la Yougoslavie et de la Communauté économique européenne ont aussi participé aux travaux du groupe. Le Président a chargé M. Abelardo Amaya Brondo (Mexique) de le représenter au sein du groupe de travail et d'en assurer la présidence.

150. A la 7ème séance de la session, le Conseil a examiné le projet de texte et, après y avoir apporté des modifications, l'a adopté dans son ensemble sans qu'il soit procédé à un vote.

B. Positions et observations relatives aux conclusions et recommandations

151. Au moment de l'adoption des conclusions et recommandations du Conseil mondial de l'alimentation, diverses délégations ont formulé des remarques, des observations ou des réserves :

a) Le représentant du Canada a déclaré qu'il souhaitait consigner dans le rapport, à propos du paragraphe 8 des conclusions, sa ferme conviction que les efforts nationaux intégrés des pays en développement devaient être accélérés et devaient bénéficier d'un appui international soutenu, même s'il fallait pour cela revoir les priorités et procéder à une nouvelle répartition, selon d'autres provenances, des ressources dont il y avait pénurie.

b) La délégation des Etats-Unis d'Amérique a réservé sa position au sujet du paragraphe 21 des conclusions. Les Etats-Unis ont estimé que le Conseil obtiendrait de meilleurs résultats en s'efforçant de trouver des mesures appropriées susceptibles de contribuer à renforcer la sécurité alimentaire mondiale plutôt qu'en s'occupant d'amalgamer ces mesures en un "ensemble" ou un "réseau". Un tel ensemble de mesures ne ferait que distraire l'attention du problème fondamental, qui était celui de la production. Les Etats-Unis croyaient en outre que, dans le contexte international, l'expression "à des prix et des conditions abordables" était dépourvue de sens puisque chacune des parties concernées avait une idée particulière de ce qui constituait "des prix et conditions raisonnables".

c) S'agissant du paragraphe 22, le représentant des Etats-Unis a réservé sa position en déclarant que les Etats-Unis étaient fermement convaincus de l'importance de stocks de réserve suffisants pour la sécurité alimentaire mondiale.

Les Etats-Unis étaient le seul pays qui ait élaboré une politique en matière de réserves pour réaliser les objectifs nationaux et répondre aux besoins internationaux, notamment en ce qui concernait la création d'une réserve alimentaire de sécurité. Ils demandaient instamment aux autres pays de commencer dès maintenant à mettre au point leur propre programme de réserves, sans attendre l'adoption d'une nouvelle convention sur le commerce du blé ou une autre action internationale.

d) Le délégué des Etats-Unis a également tenu à formuler les réserves ci-après au sujet du paragraphe 30 des conclusions : la notion de stratégie nationale de soutien n'avait fait l'objet que d'un examen préliminaire. Il fallait définir clairement les questions pertinentes et leurs incidences avant de pouvoir prendre une décision au sujet de cette proposition.

e) Le représentant du Canada a tenu à ce qu'il soit consigné, à propos du paragraphe 34, qu'il appartenait au Conseil, conformément au rôle de coordination qu'il devait exercer dans le secteur alimentaire et compte tenu de la grave détérioration de la situation alimentaire en Afrique, d'évaluer lui-même l'efficacité avec laquelle les programmes d'aide multilatérale contribuaient à accroître la production alimentaire et à éliminer la faim et la malnutrition en Afrique, afin de savoir ce que faisait chacun, quels étaient les problèmes et si les institutions empiétaient les unes sur les autres ou se soutenaient mutuellement. Le but de cette étude devrait être de recommander des actes.

f) La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, tout en acceptant les conclusions et recommandations de la session du Conseil, a jugé nécessaire d'ajouter la déclaration suivante : s'agissant des dispositions relatives à l'action internationale et à la participation aux arrangements en matière de sécurité alimentaire mondiale, ainsi qu'à l'assistance aux pays en développement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, la délégation de l'URSS réaffirmait la position fondamentale indiquée dans la déclaration commune des pays socialistes, à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/S-11/AC.1/4 du 3 septembre 1980), concernant sa contribution à la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que la position indiquée dans la déclaration des pays socialistes du 5 décembre 1980, à l'occasion de l'adoption de la stratégie par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session. L'Union soviétique continuerait à apporter aux pays en développement intéressés une assistance économique et technique dans divers domaines, y compris ceux de l'agriculture et de la production alimentaire; cette assistance serait fournie sous des formes qui correspondaient aux structures sociales et économiques de l'Union soviétique et dont l'efficacité pratique avait été démontrée.

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de la République socialiste fédérative de Yougoslavie a/

Le Conseil mondial de l'alimentation,

Ayant convoqué sa septième session ministérielle à Novi Sad, sur l'aimable invitation du Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie,

Ayant apprécié les dispositions parfaitement satisfaisantes qui ont permis au Conseil de mener ses travaux avec efficacité et sans heurts,

Très touché de l'accueil exceptionnellement généreux et chaleureux qui a été réservé à tous les ministres et plénipotentiaires et aux autres représentants et observateurs,

1. Félicite le Gouvernement et le peuple de la République socialiste fédérative de Yougoslavie des efforts considérables qu'ils ont faits pour préparer et organiser la septième session ministérielle ainsi que du succès remarquable qui les a couronnés;
2. Exprime sa vive reconnaissance à la population de la République socialiste fédérative de Yougoslavie pour l'hospitalité généreuse et les marques universelles d'amitié qu'elle a accordées aux participants;
3. Prie le Président du Conseil de faire part de la profonde gratitude du Conseil au Président de la Présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, S. Exc. M. Sergej Krajger et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple de la République socialiste fédérative de Yougoslavie.

a/ Adoptée par acclamation à la 7ème séance de la septième session ministérielle, sur la proposition de M. Peter Vandor (Hongrie).

ANNEXE II

Liste des documents soumis au Conseil à sa septième
session ministérielle

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
WFC/1981/1	2	Lettre datée du 17 novembre 1980, adressée au Directeur exécutif par le Chargé d'affaires du Mexique
WFC/1981/2	3	Ordre du jour provisoire et annotations
WFC/1981/3 et Add.1	4	L'alimentation dans le contexte de la Stratégie internationale du développement
WFC/1981/4	5	Rôle du Conseil mondial de l'alimentation et projets de travaux futurs
WFC/1981/5 et Add.1		Situation actuelle de l'alimentation dans le monde
WFC/1981/6		Rapport de situation - 1980/81
WFC/1981/7 et Add.1		Organisations et organismes principaux du système des Nations Unies s'intéressant à l'alimentation et aux problèmes connexes
WFC/1981/8		Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
WFC/1981/9		Rapport du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
WFC/1981/10		Rapport du Service international d'aide à la recherche agricole nationale
WFC/1981/11		Sixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
WFC/1981/12		Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les travaux de sa sixième session

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
WFC/1981/13	2	Candidature au poste de Rapporteur du Conseil mondial de l'alimentation
WFC/1981/14		Rapport de la réunion préparatoire à la septième session du Conseil
WFC/1981/15	2	Lettre datée du 30 avril 1981, adressée au Directeur exécutif par l'ambassadeur de la République du Sénégal
WFC/1981/16	2	Note verbale datée du 13 mai 1981, adressée au Conseil mondial de l'alimentation par l'ambassade de la République indonésienne
WFC/1981/INF/5		Liste des documents soumis à la septième session ministérielle du Conseil
WFC/1981/INF/6		Liste des participants à la septième session ministérielle



9 - 6 - 82